

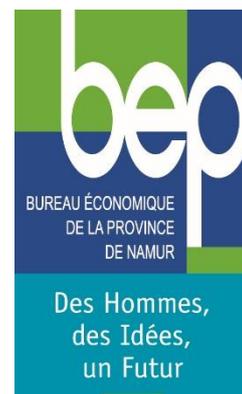


Des Hommes,  
des Idées,  
un Futur

# Rapport de gestion et ses annexes

## BEP ENVIRONNEMENT

2020



# Table des matières

1) LES COMPTES ANNUELS.....	3
a. Bilan après répartition .....	3
b. Compte de résultats .....	5
c. Affectation et prélèvements.....	6
2) LES COMMENTAIRES FINANCIERS .....	7
a. Commentaires à l'ACTIF.....	7
ACTIFS IMMOBILISES .....	7
ACTIFS CIRCULANTS.....	8
b. Commentaires au PASSIF .....	9
CAPITAUX PROPRES.....	9
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES .....	10
DETTES.....	10
c. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS .....	11
3) LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES .....	17
4) LES REGLES D'EVALUATION .....	18
5) LA LISTE DES GARANTIES .....	22
6) LES MARCHES PUBLICS .....	23
7) LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES.....	32
8) LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION .....	33
9) L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION .....	36
10) LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT .....	37
11) LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL.....	38

# 1) LES COMPTES ANNUELS

(Article L1523-16 CDLD)

## a. Bilan après répartition

ACTIF		Exercice 2020	Exercice 2019
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>20/28</b>	<b>45.732.020</b>	<b>40.821.351</b>
Frais d'établissement	20	-	-
Immobilisations incorporelles	21	11.166	10.676
Immobilisations corporelles	22/27	45.686.070	40.773.056
Terrains et constructions	22	24.872.294	22.841.924
Installations, machines et outillage	23	6.092.851	6.529.286
Mobilier et matériel roulant	24	14.461.448	10.996.052
Location-financement et droits similaires	25	-	-
Autres immobilisations corporelles	26	-	-
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	259.478	405.794
Immobilisations financières	28	34.783	37.618
Entreprises liées	280/1	-	-
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	20.400	20.400
Autres immobilisations financières	284/8	14.383	17.218
<i>Actions et parts</i>	284	-	-
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	285/8	14.383	17.218
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>29/58</b>	<b>30.740.087</b>	<b>27.050.878</b>
Créances à plus d'un an	29	5.098.512	5.413.686
Créances commerciales	290	-	-
Autres créances	291	5.098.512	5.413.686
Stocks et commandes en cours d'exécution	3	483.633	551.951
Approvisionnements	30/31	427.766	461.007
En-cours de fabrication	32	-	-
Produits finis	33	-	-
Marchandises	34	55.867	90.943
Immeubles destinés à la vente	35	-	-
Acomptes versés	36	-	-
Commandes en cours d'exécution	37	-	-
Créances à un an au plus	40/41	9.975.627	8.578.928
Créances commerciales	40	7.095.248	6.949.117
Autres créances	41	2.880.378	1.629.810
Placements de trésorerie	50/53	11.404.787	11.988.953
Actions propres	50	-	-
Autres placements	51/53	11.404.787	11.988.953
Valeurs disponibles	54/58	2.986.274	250.510
Comptes de régularisation	490/1	791.253	266.850
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>20/58</b>	<b>76.472.107</b>	<b>67.872.229</b>

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice 2020</b>	<b>Exercice 2019</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10/15</b>	<b>27.682.541</b>	<b>27.321.911</b>
<b>Apport</b>	<b>10/11</b>	<b>173.225</b>	<b>173.225</b>
Disponible	110	-	-
Indisponible	111	173.225	173.225
<b>Plus-values de réévaluation</b>	<b>12</b>	-	-
<b>Réserves</b>	<b>13</b>	<b>20.206.812</b>	<b>19.231.421</b>
Réserves indisponibles	130/1	-	0
<i>Réserves statutairement indisponibles</i>	1311	17.323	17.323
<i>Acquisitions d'actions propres</i>	1312	-	-
<i>Soutien financier</i>	1313	-	-
<i>Autres</i>	1319	-	-
Réserves immunisées	132	-	-
Réserves disponibles	133	20.189.490	19.214.098
<b>Bénéfice/Perte reporté(e)</b>	<b>14</b>	-	-
<b>Subsides en capital</b>	<b>15</b>	<b>7.302.503</b>	<b>7.917.265</b>
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b>	<b>19</b>	-	-
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>	<b>16</b>	<b>2.973.220</b>	<b>3.297.844</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>160/5</b>	<b>2.973.220</b>	<b>3.297.844</b>
Pensions et obligation similaires	160	-	1.738
Charges fiscales	161	-	-
grosses réparations et gros entretien	162	2.973.220	3.296.106
Obligations environnementales	163	-	-
Autres risque et charges	164/5	-	-
<b>Impôts différés</b>	<b>168</b>	-	-
<b>DETTES</b>	<b>17/49</b>	<b>45.816.346</b>	<b>37.252.474</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	<b>17</b>	<b>32.719.282</b>	<b>26.607.481</b>
Dettes financières	170/4	32.719.096	26.607.295
<i>Etablissements de crédit</i>	173	32.719.096	26.607.295
<i>Autres emprunts</i>	174	-	-
Dettes commerciales	175	-	-
Acomptes reçus sur commandes	176	-	-
Autres dettes	178/9	186	186
<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>42/48</b>	<b>12.829.768</b>	<b>10.357.058</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	3.919.159	3.035.065
Dettes financières	43	-	-
Dettes commerciales	44	6.153.258	4.719.835
<i>Fournisseurs</i>	440/4	6.153.258	4.719.835
<i>Effets à payer</i>	441	-	-
Acomptes reçus sur commandes	46	-	-
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	2.698.048	2.515.221
<i>Impôts</i>	450/3	534.165	454.360
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	454/9	2.163.882	2.060.861
Autres dettes	47/48	59.303	86.937
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>492/3</b>	<b>267.296</b>	<b>287.936</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>10/49</b>	<b>76.472.107</b>	<b>67.872.229</b>

## b. Compte de résultats

		Exercice 2020	Exercice 2019
<b>Ventes et prestations</b>	<b>70/76A</b>	<b>57.125.790</b>	<b>55.042.042</b>
Chiffre d'affaires	70	17.444.827	19.566.561
En cours de fabrication, produits finis et en commandes en cours d'exécution	71	-2.633	-1.990
Productions immobilisées	72	-	-
Autres produits d'exploitation	74	39.271.507	35.211.491
Produits d'exploitation non récurrents	76A	412.089	265.981
<b>Coût des ventes et prestations</b>	<b>60/66A</b>	<b>55.530.749</b>	<b>55.679.477</b>
Approvisionnements et marchandises	60	3.967.545	4.321.583
<i>Achats</i>	<i>600/8</i>	<i>3.985.063</i>	<i>4.372.591</i>
<i>Stocks : réduction (augmentation)</i>	<i>609</i>	<i>- 17.518</i>	<i>- 51.008</i>
Services et biens divers	61	23.624.612	25.322.997
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	14.489.708	13.630.362
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	4.952.619	4.405.289
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	631/4	8.085.353	8.491.792
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisation et reprises)	635/7	- 324.624	- 772.890
Autres charges d'exploitation	640/8	695.553	257.087
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	-	-
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	39.984	23.257,80
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	<b>9901</b>	<b>1.595.041</b>	<b>-637.435</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>75/76B</b>	<b>24.504</b>	<b>44.884</b>
Produits financiers récurrents	75	24.504	44.884
<i>Produits des immobilisations financières</i>	<i>750</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Produits des actifs circulants</i>	<i>751</i>	<i>13.190</i>	<i>41.474</i>
<i>Autres produits financiers</i>	<i>752/9</i>	<i>11.314</i>	<i>3.411</i>
Produits financiers non récurrents	76B	-	-
<b>Charges financières</b>	<b>65/66B</b>	<b>636.581</b>	<b>657.857</b>
Charges financières récurrentes	65	636.581	657.857
<i>Charges des dettes</i>	<i>650</i>	<i>629.772</i>	<i>655.716</i>
<i>Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises)</i>	<i>651</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Autres charges financières</i>	<i>652/9</i>	<i>6.809</i>	<i>2.141</i>
Charges financières non récurrentes	66B	-	-
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	<b>9903</b>	<b>982.964</b>	<b>-1.250.408</b>

		Exercice 2020	Exercice 2019
Prélèvements sur les impôts différés	780	-	-
Transfert aux impôts différés	680	-	-
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>67/77</b>	<b>7.572</b>	<b>14.677</b>
Impôts	670/3	7.572	14.677
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	-	-
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	<b>9904</b>	<b>975.392</b>	<b>-1.265.085</b>
Prélèvements sur les réserves immunisées	789	-	-
Transfert aux réserves immunisées	689	-	-
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	<b>9905</b>	<b>975.392</b>	<b>-1.265.085</b>

### c. Affectation et prélèvements

		Exercice 2020	Exercice 2019
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>9906</b>	<b>975.392</b>	<b>- 1.265.085</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9905)	975.392	- 1.265.085
Bénéfice (Perte) reportée de l'exercice précédent	14P	-	-
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>	<b>791/2</b>	<b>-</b>	<b>1.265.085</b>
sur l'apport	791	-	-
sur les réserves	792	-	1.265.085
<b>Affectations aux capitaux propres</b>	<b>691/2</b>	<b>975.392</b>	<b>-</b>
à l'apport	691	-	-
à la réserve légale	6920	-	-
aux autres réserves	6921	975.392	-
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(14)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Intervention d'associés dans la perte</b>	<b>794</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Bénéfice à distribuer</b>	<b>694/6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Rémunération du capital	694	-	-
Administrateurs ou gérants	695	-	-
Autres allocataires	696	-	-

## 2) LES COMMENTAIRES FINANCIERS

(Article L1523-16 CDLD)

### a. Commentaires à l'ACTIF

#### ACTIFS IMMOBILISES

---

Les **immobilisations incorporelles** s'élèvent à 11.166 €.

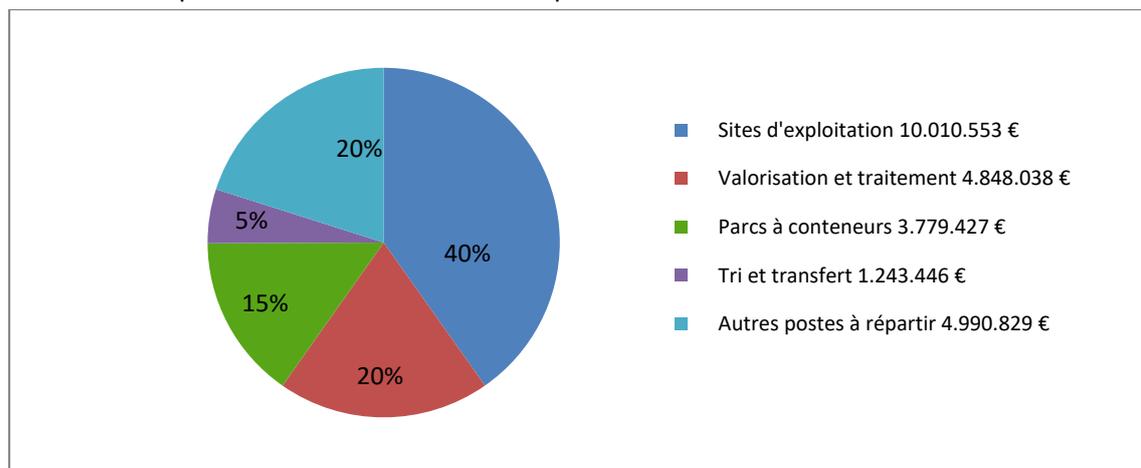
La majorité des **immobilisations corporelles** est constituée :

- de terrains et constructions :

le patrimoine immobilier de l'intercommunale représente 24.872.294 € réparti sur l'ensemble de la Province de Namur et comprend :

- les sites d'exploitations ;
- la valorisation et le traitement : usine de tri broyage de Floreffe, centre de compostage, biométhanisation, centres d'enfouissement technique ;
- les parcs à conteneurs ;
- les stations de tri et transfert ;
- les autres postes à répartir : site industriel et collecte de Floreffe.

Les terrains représentent 1.007.057 € tandis que les constructions s'élèvent à 23.865.237 €.



- Les installations, machines et outillages comprennent essentiellement les engins des différents sites, les installations du site Floreffe, les conteneurs des parcs, les bulles à verre pour un total de 6.092.851 € ;
- Le mobilier se compose du matériel de bureau des sites et du matériel pour l'informatisation des parcs pour un total de 157.718 € ;
- Le matériel roulant s'élève à 14.303.930 € et correspond aux véhicules de collecte ;

- Les immobilisations en cours reprennent les travaux en cours des parcs à conteneurs de Andenne, Malonne, Somme-Leuze et Sambreville pour un total de 259.478 €.

Les **immobilisations financières** reprennent les participations détenues à hauteur de 20.400 € dont le détail est repris dans le rapport sur les participations. Ce poste inclut également les cautions et garanties pour un total de 14.383 €.

## ACTIFS CIRCULANTS

---

Les **créances à plus d'un an** sont constituées des **autres créances** inscrites dans le cadre des subsides sur investissements à percevoir de façon étalée par l'Office Wallon des Déchets pour 3.661.305 €, du préfinancement de la quote-part du BEP Environnement dans le subside ENERGYWALL à percevoir en 2021 pour 1.367.207 €, et d'un acompte versé pour compte de la Spaque dans le cadre du rachat du CET Chapois pour 70.000 €.

Le **stock** correspond aux **approvisionnements de fournitures** en diesel, pièces pour le charroi, vêtements de travail (427.766 €) et des **marchandises** telles que les conteneurs, les puces, les sacs Fost Plus et organiques (55.867 €).

Les **créances à un an au plus** comprennent majoritairement les **créances commerciales** avec 7.095.248 €.

Les **autres créances** s'élèvent à 2.880.379 € et se composent des appels de fonds aux communes et des tranches de subside à court terme sur investissement à percevoir de façon étalée.

Les **placements de trésorerie** comprennent des fonds placés à termes. Ceux-ci jouent un rôle majeur dans le préfinancement des travaux dans les parcs industriels et les investissements immobiliers en attente des subsides à recevoir.

Les **valeurs disponibles** couvrent la trésorerie opérationnelle pour 2.986.274 €. Celle-ci est utilisée essentiellement au bon fonctionnement de l'intercommunale.

Les **comptes de régularisation** intègrent les intérêts bancaires perçus en janvier 2021 concernant l'année 2020 pour un total de 1.264 €, ainsi qu'un montant de 789.989 € correspondant à la répercussion aux communes de la perte du subside sur la collecte des papiers cartons.

## b. Commentaires au PASSIF

### CAPITAUX PROPRES

Suite à l'entrée en vigueur du Code des Sociétés et des Associations, le capital a été transféré en **apport indisponible**, lequel s'élève à 173.225 €. Il est souscrit dans son entièreté par les communes, la Province de Namur, et le BEP.

Les parts sont valorisées à leur valeur nominale et la valeur d'une part sociale s'élève à 25 €.

**4.553 parts Communes 113.825 €**

Parts	Montant	Parts	Montant
218 ANDENNE	5.450	48 HAVELANGE	1.200
63 ANHEE	1.575	50 HERON	1.250
67 ASSESSE	1.675	45 HOUYET	1.125
75 BEAURAING	1.875	169 JEMEPPE S/SAMBRE	4.225
32 BIEVRE	800	90 LA BRUYERE	2.250
41 CERFONTAINE	1.025	128 METTET	3.200
147 CINEY	3.675	1.001 NAMUR	25.025
123 COUVIN	3.075	48 OHEY	1.200
121 DINANT	3.025	29 ONHAYE	725
28 DOISCHE	700	91 PHILIPPEVILLE	2.275
155 EGHEZEE	3.875	110 PROFONDEVILLE	2.750
74 FERNELMONT	1.850	115 ROCHEFORT	2.875
68 FLOREFFE	1.700	280 SAMBREVILLE	7.000
104 FLORENNES	2.600	69 SOMBREFFE	1.725
101 FOSSES LA VILLE	2.525	51 SOMME-LEUZE	1.275
44 GEDINNE	1.100	57 VIROINVAL	1.425
242 GEMBLoux	6.050	30 VRESSE/SEMOIS	750
69 GESVES	1.725	162 WALCOURT	4.050
61 HAMOIS	1.525	89 YVOIR	2.225
58 HASTIERE	1.450		

**2.276 parts Province de Namur 56.900 €**

**100 parts BEP 2.500 €**

Les **réserves** sont scindées en deux catégories :

- la réserve statutairement indisponible correspond à 10% de l'apport indisponible (17.323 €) ;
- les réserves disponibles s'élèvent à 20.189.490 €.

Les **subsides en capital** correspondent aux subsides reçus des pouvoirs publics pour les investissements des infrastructures liés à l'exploitation pour un total de 7.302.503 €.

Les **capitaux propres** s'élèvent à 27.682.541 €, comprenant le capital et les réserves. Les capitaux propres constituent une garantie de solvabilité et d'autofinancement de l'intercommunale.

## PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES

---

Les **provisions** pour autres risques et charges actées en 2020 s'élèvent à 2.973.220 € :

- provision en vue de faire face aux grosses réparations et gros entretien :
  - réhabilitation CET : 1.879.452 € ;
  - grosses réparations et gros entretien : 1.093.768 €.

## DETTES

---

Les **dettes à plus d'un an** sont composées majoritairement des **dettes financières** contractées auprès des banques (sous déduction des tranches échéant en 2021) pour un total de 32.719.096 € en 2020.

Les **autres dettes** reprennent 186 € de cautions reçues.

Les **dettes à un an au plus** s'élèvent à 12.829.768 € et regroupent les tranches d'emprunts échéant dans l'année pour 3.919.159 € ainsi que les **dettes commerciales** pour 6.153.258 €.

Les **dettes fiscales, salariales et sociales** s'élèvent à 2.698.048 € et reprennent le solde des rémunérations 2010 à payer en 2021 ainsi que le précompte et l'impôt sur le résultat.

Dans les **autres dettes**, on retrouve le préfinancement de subside sur investissement de TIBI, dans le cadre de la société interne BIVALOR, pour la chaîne de tri-broyage ainsi qu'un cautionnement reçu pour un montant de 59.303 €.

Les **comptes de régularisation** du passif s'élèvent à 267.296 €.

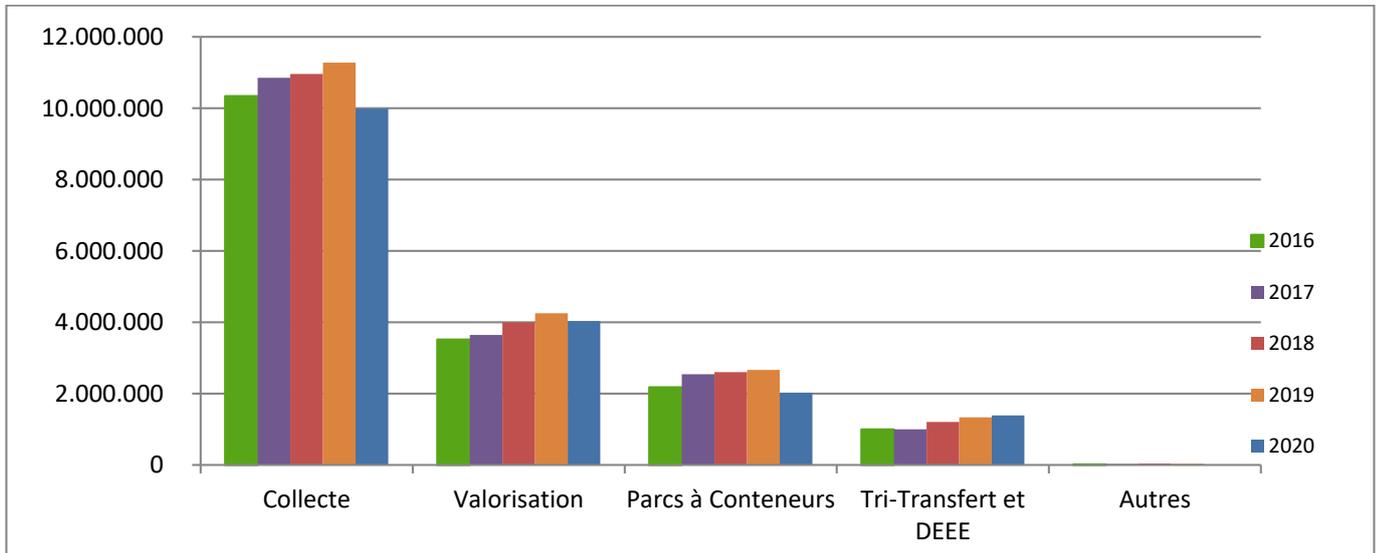
On y retrouve le précompte mobilier des intérêts perçus en janvier 2021 concernant 2020 ainsi que la facturation des avances sur collectes commerçants relatives au 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

## c. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS

Les **ventes et prestations** s'élèvent à 57.125.790 € et sont en augmentation par rapport à 2019.

L'année 2020 a enregistré un **chiffre d'affaires** de 17.444.827 € contre 19.566.561 € en 2019. Cette diminution est principalement due à la chute du prix de vente de papiers-cartons.

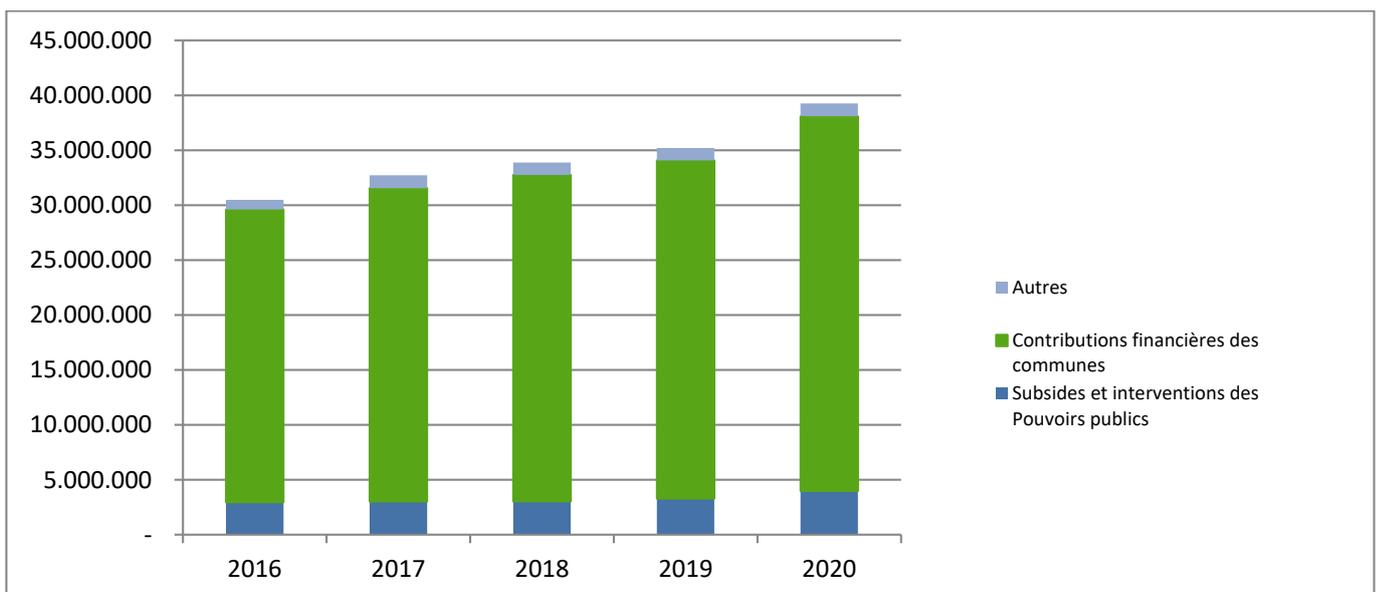
Il est constitué de :



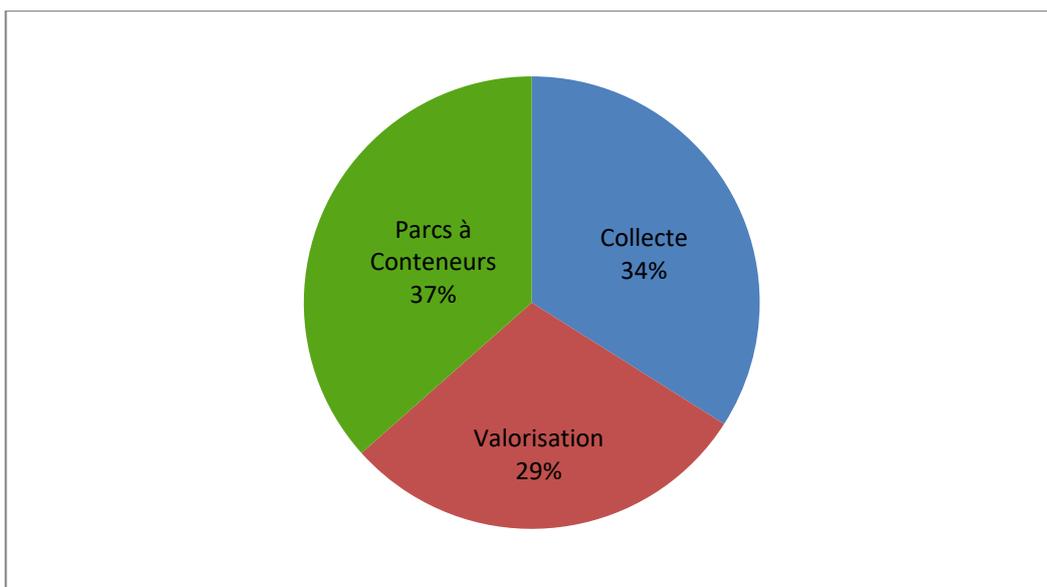
Les **autres produits d'exploitation** s'élèvent à 39.271.507 € en 2020 contre 35.211.490 € en 2019.

Ce montant comprend :

- les subsides et interventions des Pouvoirs Publics pour 3.990.917 € ;
- la contribution financière des communes pour 34.114.307 € ;
- le solde de 1.166.283 € est composé de refacturations de frais à des tiers, des remboursements d'assurances et de diverses récupérations.



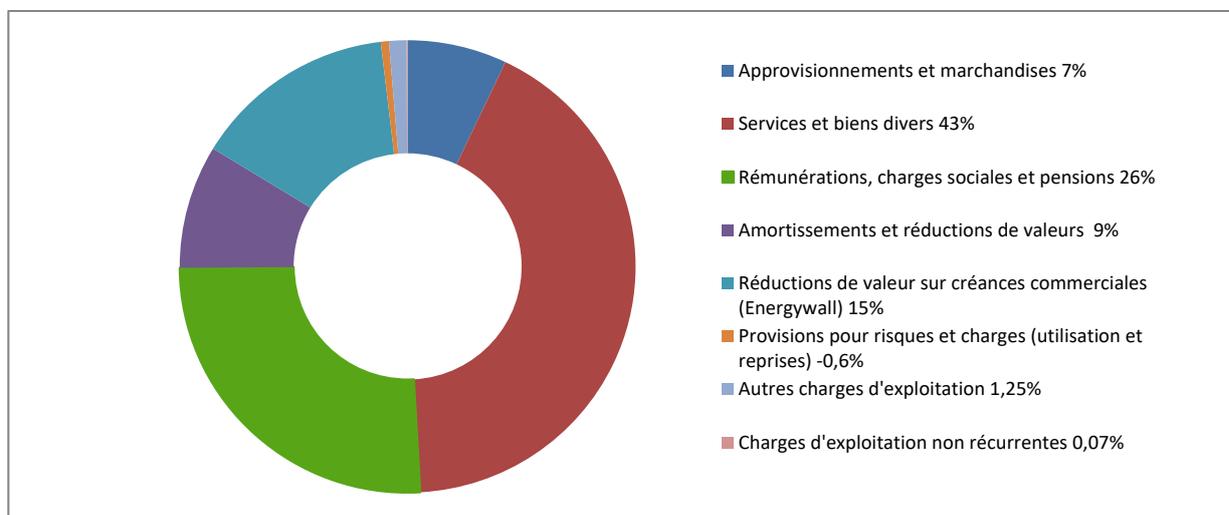
La répartition de la contribution financière des communes se ventile de la manière suivante :



Les produits d'exploitation non récurrents s'élèvent à 412.089 € en 2020.

Ce montant comprend les plus-values sur revente d'immobilisés et diverses régularisations de subside sur investissement.

Le **coût des ventes et prestations** s'élèvent à 55.530.749 € en 2020 contre 55.679.477 € en 2019.

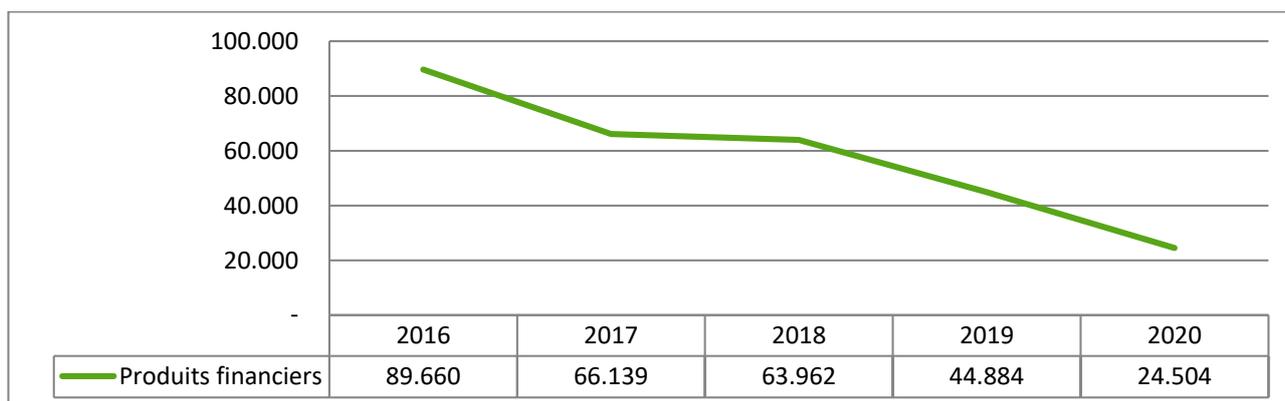


Les approvisionnementnements et marchandises reprennent les achats de conteneurs à puces, les sacs (Fost Plus, biodégradables), les bulles à verre ainsi que les fournitures (Diesel, pièces pour le charroi, pneus, vêtements de travail) pour un total de 3.967.545 € en 2020 contre 4.321.583 € en 2019.

Les services et biens divers passent de 25.322.997 € en 2019 à 23.624.612 € en 2020. Ils contiennent principalement les frais d'entretien des différents sites, du matériel lié à l'exploitation, du charroi et des engins, mais aussi le coût du transport des matières collectées dans les parcs à conteneurs et le traitement /valorisation de ces dernières.



Les **produits financiers** diminuent en 2020 pour atteindre 24.504 €. Ils sont majoritairement composés des produits de placements de trésorerie. Depuis 2016 les subsides en intérêt sont supprimés et ne sont donc plus comptabilisés sous cette rubrique. Ce qui explique une diminution de ce poste.



Les **charges financières** diminuent avec un total de 636.581 € en 2020 €.

Elles se composent des **charges financières récurrentes** qui représentent les intérêts des emprunts sur les investissements.

La **boni de l'exercice avant impôts** est de 982.964 €.

**L'impôt sur le résultat** est de 7.572 € pour cet exercice :

- le précompte mobilier retenu sur les revenus financiers à concurrence de 4.990 € ;
- la charge fiscale complémentaire estimée à l'impôt des personnes morales pour 2.582 €.

Jusqu'au 31 décembre 2014, l'intercommunale était soumise à l'impôt des personnes morales. Suite à la loi-programme du 19 décembre 2014, telle que modifiée par la loi-programme du 10 août 2015, l'intercommunale devait démontrer qu'elle remplissait les conditions nécessaires pour rester assujettie à l'impôt des personnes morales, où à défaut devenait assujettie à l'impôt des sociétés avec effet au 1er janvier 2015.

A l'issue d'une procédure menée auprès du Service des Décisions Anticipées en matière fiscale du SPF Finances, une décision rendue le 26 janvier 2016 confirme l'assujettissement de l'intercommunale à l'impôt des personnes morales pour une durée de cinq ans. A l'issue d'une procédure de renouvellement, le Service des Décisions Anticipées a rendu une décision le 29 septembre 2020, confirmant l'assujettissement de l'intercommunale à l'impôt des personnes morales pour une nouvelle période de 5 ans.

Le compte de résultat 2020 se clôture par un **boni à affecter** de 975.392 €.

Les comptes de l'intercommunale sont influencés par la perte de subsides et le transfert de charges antérieurement supportées par la Région. En effet, depuis 2015 et 2016, il a été constaté, une limitation des subsides aux infrastructures (Recyparcs, centres de transfert et de traitement) et une suppression de la prise en charge des intérêts d'emprunts par la Région ; la réduction des subsides à la prévention des déchets ; la réduction des subsides à la collecte des déchets organiques ; la suppression des subsides à la collecte des papiers-cartons ; le transfert de la région wallonne aux intercommunales de la collecte et du traitement des DSM (déchets spéciaux des ménages) repris dans les Recyparcs ; l'instauration de la taxe kilométrique sur les camions (impact sur les collectes, transports des conteneurs des Recyparcs et des transferts de déchets).

Dans un premier temps l'intercommunale a supporté, sur base de ses réserves, les charges résultant des mesures régionales. En 2017, un premier effort financier partiel (3 €/an/hab sur un total de 7 €/an/hab correspondant aux pertes de subsides et transfert de charges) des communes a été sollicité, il a porté sur le coût de traitement des ordures ménagères, des organiques et sur le cout de fonctionnement des Recyparcs.

Un processus d'optimalisation continu est mis en place dans la gestion des frais internes et d'importants efforts ont été consentis, tant au niveau des Recyparcs (optimalisation des évacuations de conteneurs, quotas, étalement des investissements), que dans la maîtrise des frais de charroi et la réduction des dépenses de prévention.

Le maintien des outils de l'intercommunale nécessite néanmoins un renouvellement des investissements. C'est ainsi que des acquisitions ont été réalisées au niveau de la flotte de camions, engendrant de nouveaux amortissements qui grèvent le résultat. Le développement des activités requiert également de disposer des ressources humaines nécessaires et implique un accroissement du personnel.

En outre, l'intercommunale est soumise à des variations de prix indépendantes de sa volonté. C'est ainsi que les coûts de transport dans les Recyparcs ont connu une croissance alors que les recettes liées à la vente des papiers-cartons ont diminué suite à une forte baisse du cours sur le marché. L'intercommunale est donc soumise à des variations de postes dont elle ne peut avoir la maîtrise.

Tenant compte de ces éléments, une perte est actée sur l'exercice 2019, laquelle est supportée par les réserves constituées sur base des exercices antérieurs.

Lors de l'élaboration du budget 2020, il est dès lors apparu nécessaire de procéder à un rééquilibrage de la couverture des coûts de gestion des déchets par les communes à partir de 2020. C'est ainsi que sont appliquées, outre les formules de révision habituelles (couverture de l'indexation des dépenses), la répercussion du solde des pertes de subsides et transferts de charges (4 €/an/hab) et une augmentation des cotisations Recyparcs pour couvrir les augmentations de charges externes de transport. Ces mesures sont déjà d'application dans le cadre des appels de fonds adressés aux communes affiliées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'évolution du contexte budgétaire avec l'apparition d'éléments impondérables ont continué à influencer les comptes de l'année 2020.

Alors que les mesures d'optimisation continuent à porter leurs fruits au niveau de la maîtrise des coûts, l'intercommunale doit faire face à des augmentations de coûts liés à l'exploitation. On constate une augmentation des amortissements à la suite du renouvellement de charroi (Notons que les frais d'entretien diminuent quant à eux) ; une augmentation des coûts de transport et de traitement des matières ; augmentation des charges salariales et des frais du personnel intérimaire.

En ce qui concerne les recettes, l'intercommunale reste soumise aux fluctuations du cours des matières et c'est ainsi que la diminution des prix du papiers-cartons s'est poursuivie, induisant la poursuite du mécanisme de récupération envers les communes. Les prix des métaux ont eu aussi diminué.

L'année 2020 été marquée par la crise Covid 19 ayant conduit à la fermeture durant cinq semaines des Recyparcs et à la mise en place de mesures sanitaires spécifiques visant à garantir la sécurité des travailleurs et des usagers. Un subside exceptionnel a été versé par le SPW dans le cadre de la prise en charge de ce surcoût pour un montant de 694.204 €.

Notons également que le résultat de l'année a été positivement influencé par le niveau des ventes d'électricité des unités de valorisation, et par l'augmentation des tonnages d'organiques et plus précisément par les recettes qui en découlent (ventes de sacs, subside ...). Des ventes de charroi en fin de vie ont également été enregistrées pour 243.000 €. Ces éléments conduisent à un résultat positif pour l'exercice 2020.

Le résultat est donc influencé par des éléments exceptionnels. Toutefois, il est constaté d'une part que malgré une fermeture partielle des Recyparcs, cette activité reste déficitaire et d'autre part que l'activité de collecte ne dégager qu'un faible bénéfice. L'intercommunale devra poursuivre ses efforts d'optimisation et ses réflexions liées à l'équilibre financier.

### 3) LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le Code des Sociétés impose au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion. **L'évolution des affaires, des résultats et la situation de la société** sont analysés en détail dans les commentaires financiers, le budget et le rapport d'activités de l'institution.

Outre ces éléments, les informations suivantes sont communiquées à l'assemblée générale :

#### 1. RISQUES ET INCERTITUDES

Le conseil d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société.

Tenant compte des comptes annuels de la société, aucun risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise, sous réserve des événements dont question au point 2, dont les incidences restent incertaines à ce jour.

#### 2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La crise mondiale provoquée par la pandémie de Covid-19 affecte plus particulièrement l'activité économique de la Belgique depuis le mois de mars 2020. L'intercommunale devra continuer à mesurer les effets de la crise COVID en 2021.

#### 3. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Néant

#### 4. ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant

#### 5. SUCCURSALES DE LA SOCIETE

Néant

#### 6. JUSTIFICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ

Néant

#### 7. UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

#### 8. CONFLIT D'INTERET

Il n'a pas été fait application des règles relatives aux conflits d'intérêts durant l'exercice écoulé.

## 4) LES REGLES D'ÉVALUATION

La législation relative aux comptes annuels des entreprises impose à chaque entreprise de déterminer les règles qui président aux évaluations nécessaires pour établir l'inventaire, et notamment, aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.

Dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise et en application des principes de prudence, sincérité et bonne foi, les règles d'évaluation suivantes sont d'application :

### ACTIF

---

Les **FRAIS D'ÉTABLISSEMENTS** sont repris à leur valeur d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20 % au moins.

Les **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** sont évaluées à leur valeur d'acquisition (les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers ne sont portées à l'actif que pour leur coût de revient). Les amortissements sont pratiqués d'une manière régulière sur base des taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

Concessions, brevets, licences, etc...	Linéaire	de 3 à 5 ans
--	----------	--------------

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations incorporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les **IMMOBILISATIONS CORPORELLES** sont reprises à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'usage est limité dans le temps font l'objet d'amortissements pratiqués régulièrement sur base de taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

#### Terrains et constructions

Terrains

Constructions	Linéaire	
Immeubles à usage de bureaux		de 25 à 33 ans
Voiries, égouttages et pont		de 20 à 30 ans
Bâtiments industriels, garages et équipements industriels		20 ans

Aménagements	Linéaire	
Aménagements industriels		de 10 à 20 ans
Aménagements des immeubles à usage de bureaux		de 10 à 20 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans

<u>Installations, machines et outillages</u>	Linéaire	
Matériel d'exploitation et installations diverses		de 5 à 20 ans
Petit outillage		de 3 à 5 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans

#### Mobilier et matériel roulant

Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	
Mobilier de bureau		de 5 à 10 ans
Matériel de bureau		de 3 à 5 ans
Matériel informatique		de 3 à 5 ans
Matériel roulant et engins de génie civil	Linéaire	
Matériel roulant - Camions		de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Camionnettes		de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Voitures		5 ans
Engins de génie civil		de 5 à 10 ans
Matériel roulant d'occasion		de 2 à 5 ans

#### Autres immobilisations corporelles

Aménagements, installations et constructions	Linéaire	de 5 à 20 ans
--	----------	---------------

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations corporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

L'entreprise peut procéder à la réévaluation de ses immobilisations corporelles lorsque la valeur de celles-ci présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable et que l'entreprise puisse supporter le coût supplémentaire de l'amortissement généré par cette réévaluation.

Les **IMMOBILISATIONS FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale.

Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances portées sous cette rubrique font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable (nominale).

Les **CREANCES A PLUS D'UN AN** sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

## Les **STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION**

Les approvisionnements et les marchandises sont évalués à leur valeur d'acquisition. Ceux-ci font l'objet d'une réduction de valeur en fonction de leur degré d'obsolescence ou d'utilisation escomptée.

L'évaluation des stocks d'immeubles destinés à la vente est effectuée au prix de revient tenant compte de tous les frais d'acquisition et d'équipement, sous déduction des subsides et interventions relatifs à ceux-ci. Les charges financières sont portées annuellement en augmentation de la valeur des terrains et zonings. Des réductions de valeur sont appliquées, le cas échéant, conformément aux dispositions du code des sociétés.

Les **CREANCES A UN AN AU PLUS** sont reprises à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si des risques d'irrécouvrabilité existent.

Les **PLACEMENTS DE TRESORERIE** sont repris à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les placements de trésorerie font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation, à la date de clôture de l'exercice, est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Les **VALEURS DISPONIBLES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

## PASSIF

---

L'**APPORT INDISPONIBLE** est repris à sa valeur nominale telle que déterminée par les statuts de l'entreprise.

Les **RESERVES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES** sont reprises à leur valeur nominale et sont revues chaque année en fonction des éléments qui les justifient.

Les **DETTES A PLUS D'UN AN** sont portées au bilan à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES A UN AN AU PLUS** sont reprises au passif à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

Les **DETTES COMMERCIALES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES** sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les **DETTES DIVERSES** sont reprises à leur valeur nominale.

## COMPTE DE RESULTATS

---

Le résultat de l'exercice tient compte de toutes les charges et de tous les produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement de ces produits est incertain.

Il tient compte également de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations, ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par le conseil d'administration.

Les règles d'évaluation sont définies pour chaque élément du patrimoine de l'entreprise. Leur application est identique d'un exercice à l'autre. Toutefois, elles peuvent être adaptées dans les cas exceptionnels lorsque leur application ne conduirait pas au respect du prescrit de l'image fidèle.

## 5) LA LISTE DES GARANTIES

Dans le cadre de l'exploitation des sites environnementaux, les garanties suivantes sont accordées :

Bénéficiaire	Type de garantie	Montant au 31/12/2020
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique des Isnes (site Henneau)	74.368 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique des Isnes (site Huit Bonniers)	173.525 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant l'aire de compostage	200.000 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique de classe 3 d'Havelange (site Willot)	74.368 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique de classe 2 et de classe 3 de Happe-Chapois (Ciney)	2.603.352 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique de classe 2 et de classe 3 de Morialmé (site "Le Fayat")	970.255
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique de classe 3 de Malvoisin (site du "Bois de Gerhenne")	74.368 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique de classe 2 de Gedinne-Malvoisin (site du "Bois de Gerhenne")	1.341.301,00 €

## 6) LES MARCHES PUBLICS

(Article L1523-13§3 CDLD)

Conformément à l'article L1523-13§3 CDLD, le présent rapport intègre la liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures ou de services, en 2019, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges. Cette liste précise le mode de passation du marché en vertu duquel ils ont été désignés.

PE : Publicité européenne

PN : Publicité nationale

PNDAPP : Procédure négociée directe avec publication préalable

PNSPP : Procédure négociée sans publication préalable

PO : Procédure ouverte

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
Marché de fournitures	Sécurisation du SIGD de Floreffe	PNSPP	-	22-01-20	34.518,30 €	DBS Consulting sprl, Rue Des Semailles 18 à 4400 Flemalle
Marché de services	Télesurveillance et gardiennage de plusieurs sites de BEP, BEP Enviro, BEP EXPA équipés d'alarmes	PNSPP		19-02-20	107.097 €	Securitas nv, Sint-Lendriksborre 3 à 1120 Neder-Over-Heembeek
Marché de services	Reprise et traitement de déchets de bois de recyclage géré par le BEP Environnement	PO	PN	19-02-20	449.000 €	*Lot 1 (Reprise et traitement de bois brut de recyclage depuis le CTR de Ciney-Biron) : Groupe François s.a., Zoning Industriel De Latour-Ruette 13 à 6760 Virton
						*Lot 2 (Reprise et traitement de bois brut de recyclage depuis le CTR de Couillet (Charleroi)) : Groupe François s.a., Zoning Industriel de Latour-Ruette 13 à 6760 Virton
						*Lot 3 (Reprise et traitement de déchets de bois brut de recyparcs proche de Charleroi) : Renewi Belgium s.a., Gerard Mercatorstraat, 8 à 3920 Lommel
						*Lot 5 (Reprise et traitement de bois brut de recyclage de recyparcs du sud de la Province de Namur) : C.E.T.T. P. Monseu s.a., Rue De Nauby 20 à 5580 Rochefort

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
Marché de services	Maintenance des engins	PO	PN	19-02-20	114.132,06 €	*Lot 1 (Maintenance et réparations des engins de la marque JCB) : Quairia R. et Fils sprl, Rue de la Damejelle 27 à 5150 Floreffe
						*Lot 2 (Maintenance et réparations des engins de la marque Komatsu) : Quairia R. et Fils sprl, Rue de la Damejelle 27 à 5150 Floreffe
						*Lot 3 (Maintenance et réparations d'un engin de la marque Hitachi) : Quairia R. et Fils sprl, Rue de la Damejelle 27 à 5150 Floreffe
						*Lot 4 (Maintenance et réparations d'un engin de la marque Merlo) : Quairia R. et Fils sprl, Rue de la Damejelle 27 à 5150 Floreffe
						*Lot 5 (Remplacement de tuyaux hydrauliques sur toutes les machines) : Quairia R. et Fils sprl, Rue de la Damejelle 27 à 5150 Floreffe
Marché de fournitures	Conteneurs 35m <sup>3</sup> pour le transport de déchets dans les recyparcs de BEP Enviro	PO	PN	19-02-20	156.750 €	Valvan Containers & Milieutechniek nv, Moorselestraat 121Bis à 8930 Menen
Marché de fournitures	Fourniture de bandes transporteuses pour la chaîne de tri de Floreffe	PNSPP	-	25-03-20	81.439,95 €	MBS bvba, Industrieweg 72 à 8800 Roeselare
Marché de services	Transport, tri et traitement de plastiques agricoles collectés sur 4 sites de BEP Environnement	PNSPP	-	25-03-20	96.600 €	ValoDirect sprl, Oude Scheldestraat 11 à 9630 Meilegem
Marché de services	Reprise des déchets d'amiantement dans les recyparcs de BEP Environnement	PO	PE	22-04-20	268.800 €	Achène Recyclage, Rue du Polissou, 13 à 5590 Achène

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
Marché de services	Transport de différents types de déchets au départ de différents sites de BEP Environnement	PO	PE	27-05-20	2.892.014,68 €	*Lot 1 (Transport de plaquettes de bois vers Woodenergy à Thimister) : Pierrard Trans Lux, Route de Bigonville 14 à LU-L-8832 Rombach ;
						*Lot 2 (Transport de plaquettes de bois vers Enerwood à Thimister) : Pierrard Trans Lux, Route de Bigonville 14 à LU-L-8832 Rombach ;
						*Lot 3 (Transport de plaquettes de bois vers Delhez Bois à Amel): 'S Heeren Frédéric sprl, Rue de Namur 140 à 4280 Hannut ;
						*Lot 4 (Transport de plaquettes de bois vers Xylowatt à Mont-Godinne) : Pierrard Trans Lux, Route de Bigonville 14 à LU-L-8832 Rombach ;
						*Lot 5 (Transport de plaquettes de bois vers Stora-Enso à Gand) : 'S Heeren Frédéric sprl, Rue de Namur 140 à 4280 Hannut ;
						*Lot 6 (Transport de fines de bois vers Engis) : 'S Heeren Frédéric sprl, Rue de Namur 140 à 4280 Hannut ;
						*Lot 7 (Transport de résidus d'encombrants broyés et d'ordures ménagères du SIGD vers Herstal) : Transport Raymond Painblanc, Route de Binche, 2 à 7022 Nouvelles;
						*Lot 8 (Transport de bois et d'encombrants de Biron vers Floreffe) : Pierrard Trans Lux, Route de Bigonville 14 à LU-L-8832 Rombach ;
						*Lot 9 (Transport de déchets ménagers de Biron vers Herstal) : Transport Raymond Painblanc, Route de Binche, 2 à 7022 Nouvelles ;
						*Lot 10 (Transport de conteneurs de déchets organiques vers Tenneville) : 'S Heeren Frédéric sprl, Rue de Namur 140 à 4280 Hannut ;
						*Lot 11 (Transport de conteneurs de verre du SIGD Floreffe vers Lodelinsart) : Transports Massart, Rue de la Grotte, 14 à 5020 Suarlée.

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
Marché de services	Reprise et traitement du polystyrène expansé depuis les parcs à conteneur du BEP Environnement	PNSPP	-	27-05-20	101.250 €	Pirobouw, Brechtsebaan 114a à 2900 Schoten
Marché de services	Mise à disposition de compétences Access (2016+) et SQL Server (2014+)	PNSPP	-	17-06-20	101.120,01 €	Know it sprl, Avenue Ducpetiaux 93 à 1060 Saint-Gilles
Marché de travaux	Extension et aménagements au recyparcs de Malonne	PO	PN	15-07-20	357.167,72 €	Nonet sa, Rue des Artisans, 10 à 5150 Floreffe
Marché de fournitures	Acquisition d'huiles pour circuits hydrauliques, moteurs, transmissions, graisses multi usage, liquides de refroidissement et solution aqueuse d'urée à 32,5%	PO	PN	26-08-20	176.774,66 €	*Lot 1 (Huiles pour circuits hydrauliques et analyses de celles-ci) : Total Blegium, Rue du Commerce, 93 à 1040 Bruxelles;
						*Lot 2 (Huiles pour moteurs et analyses de celles-ci) : Total Blegium, Rue du Commerce, 93 à 1040 Bruxelles ;
						*Lot 3 (Huiles pour transmissions et analyses de celles-ci) : Belub, Rue du Petit-Chêne 12 à 4000 Liège ;
						*Lot 4 (Graisses multi usages) : Belub, Rue du Petit-Chêne 12 à 4000 Liège ;
						*Lot 5 (Liquides de refroidissement prêt à l'emploi) : Total Blegium, Rue du Commerce, 93 à 1040 Bruxelles ;
						*Lot 6 (Solution aqueuse d'urée à 32,5% (Adblue®)) : Total Blegium, Rue du Commerce, 93 à 1040 Bruxelles.
Marché de fournitures	Fourniture de divers modèles de sacs pour la collecte de déchets	PO	PE	26-08-20	561.024 €	*Lot 1 (Sac PMC à quatre rabats) : Jemaco sa, 19, rue Gabriel de Moriamé à 5020 Malonne ;
						*Lot 2 (Sac PMC Standard) : Jemaco sa, 19, rue Gabriel de Moriamé à 5020 Malonne ;
						*Lot 3 (Sac OMB ST à quatre rabats) : Jemaco sa, 19, rue Gabriel de Moriamé à 5020 Malonne ;
						*Lot 4 (Sac OMB ST Standard) : Jemaco sa, 19, rue Gabriel de Moriamé à 5020 Malonne ;
						*Lot 5 (Sac PAC Frigolite) : Jemaco sa, 19, rue Gabriel de Moriamé à 5020 Malonne.

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
Marché de fournitures	Equipements de protection individuelle (EPI) pour le personnel du BEP Environnement	PNSPP	-	26-08-20	85.131,09 €	*Lot 1 (Achat de gants de protection pour le personnel de BEP Environnement) : Depairon sa, Rue du Limbourg, 77-79 à 4800 Verviers ;
						*Lot 2 (Achat de chaussures de protection pour le personnel de BEP Environnement) : Depairon sa, Rue du Limbourg, 77-79 à 4800 Verviers ;
						*Lot 3 (Achat d'EPI consommables pour le personnel de BEP Environnement) : Depairon sa, Rue du Limbourg, 77-79 à 4800 Verviers.
Marché de fournitures	Fourniture de gasoil-diesel routier, non routier pour engins, de chauffage, d'essence 95 ou 98	PO	PE	23-09-20	3.291.237,59 €	* Lot 1 (Fourniture de GASOIL-DIESEL routier livré sur différents sites de l'Intercommunale) (sur base du coût) : MAZOUT.BE, PARC PAYSAGER DE TYBERCHAMPS 28 à 7180 SENEFFE ;
						* Lot 2 (Fourniture de GASOIL-DIESEL non routier pour engins livré sur différents sites de l'Intercommunale) (sur base du coût) : COMFOTENERGY SA, Slachthuiskaai, 28 à 3500 Hasselt ;
						* Lot 3 (Fourniture de GASOIL DE CHAUFFAGE livré sur différents sites de l'Intercommunale) (sur base du coût) : COMFOTENERGY SA, Slachthuiskaai, 28 à 3500 Hasselt ;
						* Lot 4 (Fourniture de CARBURANT (GASOIL-DIESEL routier ou ESSENCE EURO 95 ou 98) à la pompe, en station-service, au moyen de cartes magnétiques émises par l'adjudicataire) (sur base du meilleur rapport qualité-prix) : OCTA +, Avenue Général Baron Empain, 21 à 1150 Woluwe-Saint-Lambert.
Marché de services	Reprise et traitement des fines de dépoussiérage issue de la chaîne de tri-broyage du bois	PNSPP	-	21-10-20	31.200 €	Bruco Sud s.a., Rue des Glaces Nationales 169 à 5060 Sambreville

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
Marché de services	Transports des déchets dans les recyparcs du BEP Environnement	PO	PE	25-11-20	24.555.034,90 €	* Lot 1 (Recyparcs de Bièvre-Gedinne-Beauraing): Association momentanée SUEZ-VANHEEDE, Rue de l'Avenir 22 à 4460 Grâce-Hollogne;
						* Lot 2 (Recyparcs de Ciney - Havelange - Hamois - Rochefort - Somme Leuze): LOUIS BAUDOIN, RUE DES RICHOTS 2 à 5360 Natoye;
						* Lot 3 (Recyparcs d'Anhée - Dinant - Hastière): Association momentanée SUEZ-VANHEEDE, Rue de l'Avenir 22 à 4460 Grâce-Hollogne ;
						* Lot 4 (Recyparcs de Ohey - Assesse - Héron - Fernelmont - Andenne): Association momentanée SUEZ-VANHEEDE, Rue de l'Avenir 22 à 4460 Grâce-Hollogne ;
						* Lot 5 (Recyparcs de Eghezée - Gembloux - La Bruyère - Sombreffe): Association momentanée SUEZ-VANHEEDE, Rue de l'Avenir 22 à 4460 Grâce-Hollogne ;
						* Lot 6 (Recyparcs de Malonne - Naninne - Champion): Association momentanée SUEZ-VANHEEDE, Rue de l'Avenir 22 à 4460 Grâce-Hollogne;
						* Lot 7 (Recyparcs de Jemeppe sur Sambre - Fosse la Ville - Mettet - Sambreville): Association momentanée SUEZ-VANHEEDE, Rue de l'Avenir 22 à 4460 Grâce-Hollogne;
						* Lot 8 (Recyparcs de Walcourt - Florennes - Cerfontaine - Philippeville): Association momentanée SUEZ-VANHEEDE, Rue de l'Avenir 22 à 4460 Grâce-Hollogne ;
						* Lot 9 (Recyparcs de Couvin - Doische - Viroinval): Association momentanée SUEZ-VANHEEDE, Rue de l'Avenir 22 à 4460 Grâce-Hollogne.
Marché de fournitures	Fourniture de sacs compostables destinés à la collecte sélective des déchets biodégradables	PO	PE	25-11-20	416.641,50 €	The Compost Bag Company nv, Tildonksesteenweg 171 à 3020 Herent

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
Marché de fournitures	Fourniture et entretien d'un tamis rotatif	PO	PE	25-11-20	207.500 €	Van Bommel Machine Import, Vleugelboot 51 à NL-3991 Houten
Marché de services	Transport de PMC au départ de différents sites d'exploitation	PO	PE	25-11-20	535.752 €	* Lot 1 (Transport de PMC au départ de Floreffe vers Couillet): Transports Massart, Rue de la Grotte, 14 à 5020 Suarlée ; * Lot 2 (Transport de PMC au départ de Ciney vers Couillet): Transports Massart, Rue de la Grotte, 14 à 5020 Suarlée.
Marché de services	Reprise des encombrants non-incinérables dans les recyparcs	PO	PE	25-11-20	2.480.400 €	* Lot 1 (Recyparcs de Bièvre-Gedinne-Beauraing-Rochefort-Hastière-Dinant-Ciney-Anhée-Hamois-Havelange-Assesse-Ohey- CTR de Biron-Vodecée-Malvoisin): C.E.T.T. P. MONSEU SA, Rue des Galets 3 à 5580 Rochefort ; * Lot 2 (Recyparcs de Couvin-Viroinval-Dosiche-Philippeville-Florennes-Cerfontaine-Walcourt-Mettet): Bruco Sud SA, Rue des Glaces Nationales 169 à 5060 Sambreville ; * Lot 3 (Recyparcs de Fosse la Ville-Sambreville-Jemeppe sur Sambre-Sombreffe-Gembloux-La Bruyère-Eghezée-Fernelmont-Andenne-Héron-Malonne-Champion-Naninne-SIGD de Floreffe): Bruco Sud SA, Rue des Glaces Nationales 169 à 5060 Sambreville.
Marché de services	Traitement de déchets de nettoyage de voies publiques et des cimetières issus des communes associées	PO	PE	16-12-20	274.110,00 €	*Lot 1 (Déchet de nettoyage voie publique - SIGD Floreffe) : SUEZ RR IWS Remediaton nv, Westvaardijk 83 à 1850 Grimbergen ; *Lot 3 (Déchet de nettoyage voie publique - CTR Vodecée) : SUEZ RR IWS Remediation nv, Westvaardijk 83 à 1850 Grimbergen ; *Lot 4 (Déchet de cimetières - SIGD Floreffe) : Bruco Sud sa, Rue des Glaces Nationales 169 à 5060 Auvélais ; *Lot 5 (Déchet de cimetières - CTR Biron) : SUEZ R&R BE Wallonie sa, Rue de l'Avenir 22 à 4460 Grâce-Hollogne ; *Lot 6 (Déchet de cimetières - CTR Vodecée) : Bruco Sud sa, Rue des Glaces Nationales 169 à 5060 Auvélais.

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
Marché de services	Reprise des déchets inertes issus des recyparcs	PO	PE	16-12-20	3.352.644 €	*Lot 1 (Namur Nord) : Société Momentanée Hublet-Recymo-Recynam, Rue du Tronquoy 24 à 5380 Fernelmont ;
						*Lot 2 (Entre Sambre et Meuse) : Centribel Recyclage, ZI Rue Nicolas Darche, 18 à 5660 Mariembourg ;
						*Lot 3 (Condroz Famenne) : Achène recyclage sprl, rue du Polissou à 5590 Achène ;
						*Lot 4 (Beauraing-Bièvre-Gedinne) : Hublet sprl, Rue des Artisans 12 à 5150 Floreffe.
Marché de services	Reprise et traitement de déchets verts frais issus de certains recyparcs	PO	PE	16-12-20	1.007.775 €	*Lot 1 (Reprise et traitement des déchets verts frais issus du recyparc de Cerfontaine (Rue des Valizes à Cerfontaine) et de la commune de Cerfontaine) : Vanheede Biomass Solutions sa, Rue de L'epinette 12 à 7040 Quevy ;
						*Lot 2 (Reprise et traitement des déchets verts frais issus du recyparc de Couvin Rue du Lion à Frasnes-Les-Couvin et de la commune de Couvin) : SEDE Benelux, rue Camille Hubert 3 à 5032 Isnes ;
						*Lot 3 (Reprise et traitement des déchets verts frais issus du recyparc d'Eghezée : Route de Gembloux à Eghezée) : Compostage Parmentier, Chaussée de Namur 1 à 1360 Perwez ;
						*Lot 4 (Reprise et traitement des déchets verts frais issus du recyparcs de Fernelmont : Rue Ernest Montellier (ZI) à Noville-Les-Bois) : Compostage Parmentier, Chaussée de Namur 1 à 1360 Perwez;
						*Lot 5 (Reprise et traitement des déchets verts frais issus du recyparc de Florennes : Rue Fort Jaco à Morialmé et de la commune de Florenne) : SEDE Benelux, Rue Camille Hubert 3 à 5032 Isnes ;
						*Lot 6 (Reprise et traitement des déchets verts frais issus du recyparc de Fosses-La-Ville : Rue de Falisolle à Vitival) : SEDE Benelux, Rue Camille Hubert 3 à 5032 Isnes ;

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
Marché de services (suite)	Reprise et traitement de déchets verts frais issus de certains recyparcs	PO	PE	16-12-20	1.007.775 €	*Lot 7 (Reprise et traitement des déchets verts frais issus du recyparc de Gembloux : Rue du Stordoir (ZI) à Sauvenière) : Compostage Parmentier, Chaussée de Namur 1 à 1360 Perwez ;
						*Lot 9 (Reprise et traitement des déchets verts frais issus du recyparc de Jemeppe-Sur-Sambre : Route d'Eghezée à Onoz) : SEDE Benelux, rue Camille Hubert 3 à 5032 Isnes ;
						*Lot 12 (Reprise et traitement des déchets verts frais issus du recyparc de Philippeville : Rue de Merlemont à Vodecée) : SEDE Benelux, Rue Camille Hubert 3 à 5032 Isnes ;
						*Lot 13 (Reprise et traitement des déchets verts frais issus du recyparc de Sambreville : Rue Surmont à Auvélais et de la commune de Sambreville) : SEDE Benelux, rue Camille Hubert 3 à 5032 Isnes ;
						*Lot 14 (Reprise et traitement des déchets verts frais issus du recyparc de Sombreffe : Rue de la Spinette (ZI) à Sombreffe) : SEDE Benelux, Rue Camille Hubert 3 à 5032 Isnes ;
						*Lot 15 (Reprise et traitement des déchets verts frais issus du recyparc de Walcourt : Rue du Jardinnet à Walcourt et de la commune de Walcourt) : SEDE Benelux, Rue Camille Hubert 3 à 5032 Isnes ;
						*Lot 17 (Reprise et traitement de broyats de déchets verts frais depuis le centre de compostage de Naninne) : ValoDirect SPRL, Oude Scheldestraat 11 à 9630 Meilegem.
Marché de services	Reprise et traitement de déchets de plastiques durs collectés sélectivement	PO	PN	16-12-20	88.450 €	Lot 1 (Reprise et traitement de plastiques durs collectés dans la partie Nord du territoire géré par BEP Environnement) : Van Werven, Postbus 14 à NL-8096 Oldebroek.

## 7) LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES

(Article L1523-1bis CDLD)

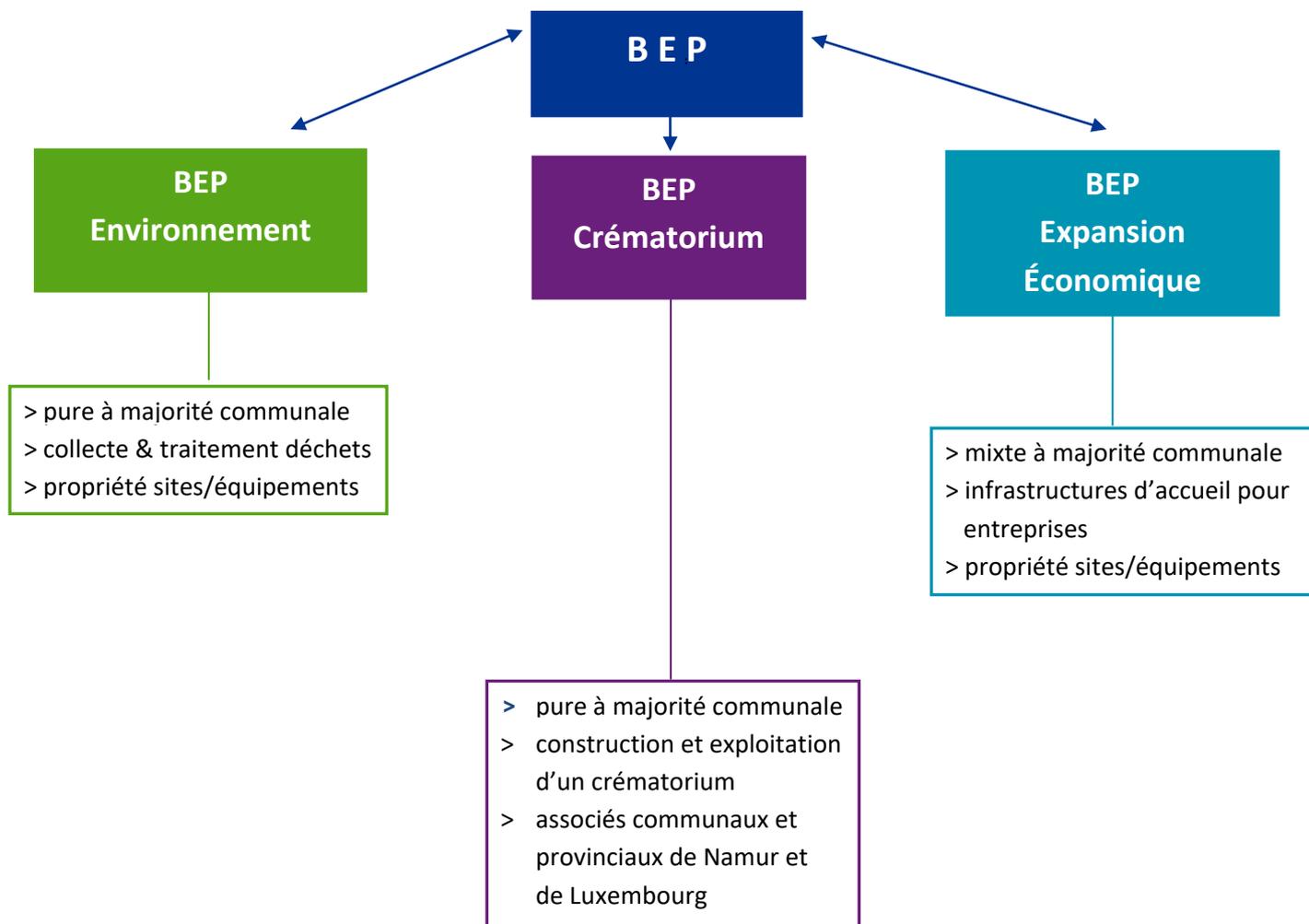
En vertu de l'article L1532-1bis du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, ci-dessous la liste des présences de la séance formative du Conseil d'administration du 23 septembre 2020 ayant pour objet « Présentation sur les Filières » :

<b>Groupe Communes</b>	
<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>
Gérard	Cox (Président)
Charlotte	Deborsu
Vincent	Delire
Yves	Depas
Lara	Flament
Alain	Goda
Marie-Claire	Leemans
Christine	Poulin
Norbert	Vilmus
<b>Groupe Province</b>	
Philippe	Bultot
Cathy	Collard
Carine	Daffe
Hugues	Doumont
Nicole	Lecomte
José	Paulet

## 8) LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

### a. Structure des intercommunales



## b. Composition des instances

Période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020

- Composition du Conseil d'Administration :

Fonction	Nom et Prénom	Groupe
<b>Président</b>	Cox Gérard	Commune
<b>Vice-président</b>	Capelle Christophe	Commune
<b>Administrateurs</b>	Bultot Philippe	Province
	Carpiaux Guy ( <i>entrée 25/03/2020</i> )	Province
	Collard Cathy	Province
	Daffe Carine	Province
	Deborsu Charlotte	Commune
	Delire Vincent	Commune
	Depas Yves	Commune
	Dooms Laurence	Commune
	Doumont Hugues	Province
	Flament Lara	Commune
	Goda Alain	Commune
	Lecomte Nicole	Province
	Leemans Beelen Marie-Claire	Commune
	Paulet José	Province
	Poulin Christine	Commune
	Rouard Nicolas	Commune
	Theret Jean-marie	Province
Vilmus Norbert	Commune	

- Composition du Comité de Rémunération :

Fonction	Nom et Prénom
<b>Membres</b>	Bultot Philippe
	Daffe Carine
	Depas Yves
	Goda Alain
	Rouard Nicolas

- Composition du Comité d'Audit :

Fonction	Nom et Prénom
<b>Membres</b>	Bultot Philippe
	Daffe Carine
	Depas Yves
	Flament Lara
	Goda Alain

### **c. Réunion des instances**

L'Assemblée Générale s'est réunie les 16 juin et 15 décembre 2020.

Le Conseil d'administration s'est réuni les 22 janvier, 19 février, 23 mars, 22 avril, 27 mai, 17 juin, 15 juillet, 26 août, 23 septembre, 21 octobre, 25 novembre et 16 décembre 2020.

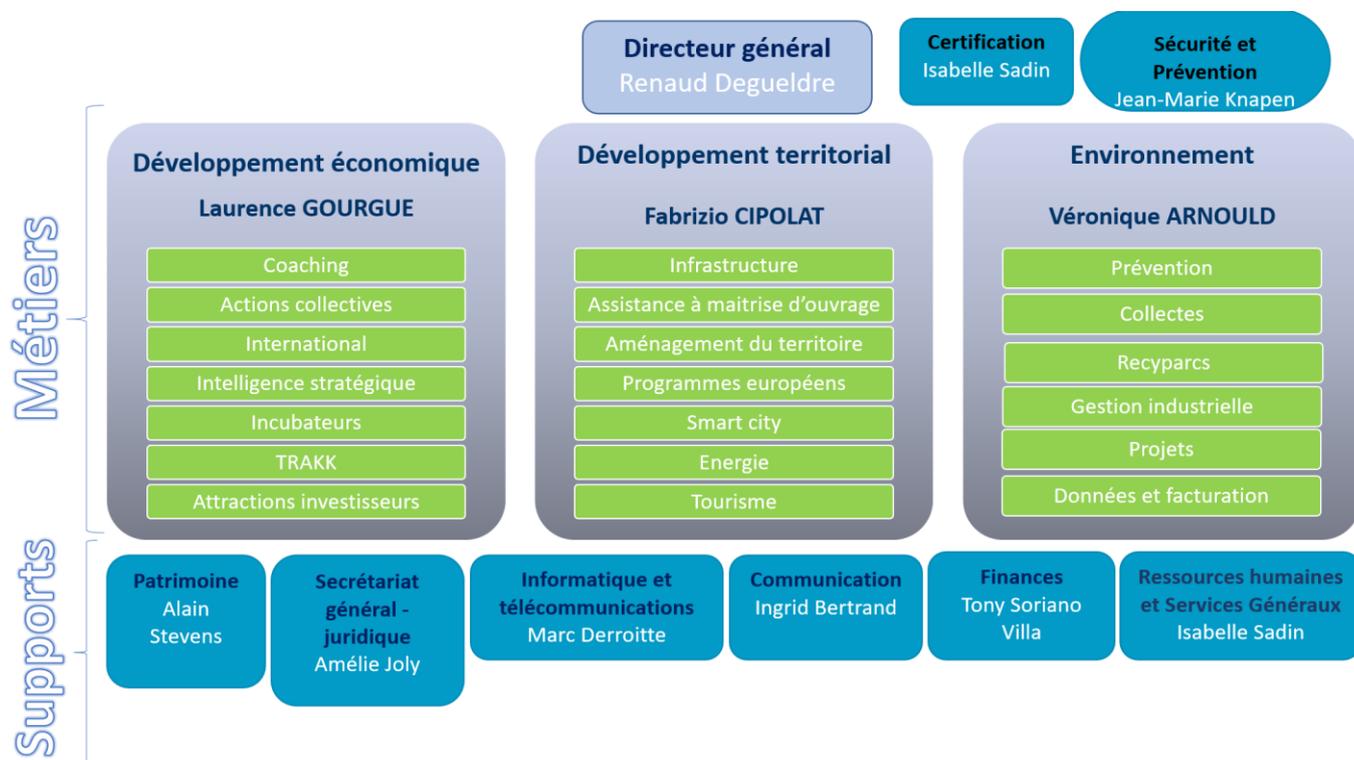
Le Comité d'audit s'est tenu les 1 avril, 10 juin et 14 octobre 2020.

Le Comité de rémunération s'est réuni le 25 mars 2020.

## 9) L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

Voici l'organigramme fonctionnel du BEP, structure faitière de l'ensemble de l'organisation.



## 10) LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT

(Article L1523-16 CDLD)

BEP Environnement, Intercommunale thématique gérée par le BEP, a pour mission de prendre en charge et de mener à terme toute initiative de nature à favoriser la sauvegarde, la gestion et le développement de l'environnement et de la salubrité publique en Province de Namur en coopération avec les Communes. Elle vient en appui de la politique menée par la Wallonie en matière de gestion des déchets. Dans ce cadre, elle assure des missions d'éducation, de prévention de réutilisation et de réemploi, gère des services de collecte et des infrastructures de traitement.

A ce titre, les lignes de développement de BEP Environnement visent à assurer une mission de service public efficient à coût maîtrisé pour les Communes et le citoyen en :

- Jouant le rôle de **partenaires privilégié des Communes et de la Wallonie** en matière de sensibilisation à la prévention, au réemploi et au tri des déchets ;
- Proposant à l'ensemble du territoire un service de **collectes multifilières** performant ;
- Modernisant **l'utilisation des recyparcs** ;
- Optimalisant, seul ou en partenariat, les **filières et outils de valorisation et de traitement des déchets** ;
- Proposant une expertise et des **services en matière environnementale** aux Communes.

# 11) LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

(Article L1523-16 CDLD)

COMPTES approuvés *			DEPENSES	BUDGETS prévisionnels		
2018	2019	2020		2021	2022	2023
346.400	338.258	796.757	Fonctionnement	359.199	366.383	373.711
789.195	3.205.746	3.482.444	Sites d'Exploitation	1.410.213	1.945.174	1.484.177
413.397	442.271	448.569	Actions de com. et prévention	678.515	692.085	705.927
12.251.086	13.590.440	14.367.319	Collecte	12.312.582	12.676.001	12.725.134
11.548.603	12.908.850	12.643.723	Fost Plus	9.541.392	9.629.571	9.651.773
12.281.013	14.523.713	13.839.909	Valorisation-Traitement	15.171.682	14.418.319	14.554.549
2.564.457	2.538.634	2.475.834	Tri-Transfert	2.224.766	4.004.059	2.131.251
981.926	1.086.301	1.084.216	D.E.E.E.	883.616	836.325	832.927
1.300.179	939.935	1.094.119	Aires de Compostage	1.694.113	1.469.005	1.268.885
16.216.231	17.512.409	17.380.797	Recyparcs	21.338.360	21.070.766	18.851.570
3.750.552	2.540.630	3.265.460	Remboursement du capital (emprunts)	-	-	-
62.443.039	69.627.185	70.879.148		65.614.438	67.107.688	62.579.904

2018	2019	2020	RECETTES	2021	2022	2023
346.400	338.258	796.757	Fonctionnement	50.000	51.000	52.020
901.251	1.846.981	984.947	Sites d'Exploitation	492.811	1.207.203	731.447
410.060	442.502	448.800	Actions de com. et prévention	392.421	400.269	408.275
10.876.978	11.585.454	12.227.852	Collecte	12.869.715	13.249.514	13.310.117
9.879.479	10.650.276	10.023.058	Fost Plus	9.585.893	9.679.328	9.702.525
22.435.486	22.548.733	23.024.696	Valorisation-Traitement	17.773.429	17.387.829	17.583.450
2.216.458	2.310.904	2.336.625	Tri-Transfert	895.376	2.686.799	787.645
805.273	868.310	877.988	D.E.E.E.	1.002.421	958.022	957.058
1.115.960	1.253.684	1.049.395	Aires de Compostage	1.688.269	1.488.034	1.288.295
15.257.664	15.409.345	16.529.930	Recyparcs	19.417.970	19.028.748	16.604.314
	7.238.031	10.275.000	Souscription des emprunts	-	-	-
64.245.009	74.492.477	78.575.049		64.168.305	66.136.746	61.425.146

\*Ce poste tient compte des investissements et des subsides, mais n'intègre pas les charges non décaissées telles que les amortissements, les mouvements de provision et les réductions de valeur. La souscription des emprunts et le remboursement en capital des emprunts sont globalisés

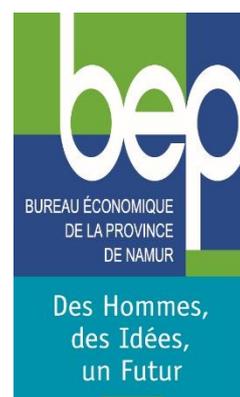


Des Hommes,  
des Idées,  
un Futur

## Comptes annuels

# BEP ENVIRONNEMENT

## 2020



<b>43</b>				<b>1</b>	<b>EUR</b>	
NAT.	Date du dépôt	N° 0201.400.209	P.	U.	D.	C-app 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

DÉNOMINATION: **BEP Environnement**

Forme juridique: **SC**

Adresse: **Avenue Sergent Vrithoff**

N°: **2**

Code postal: **5000**

Commune: **Namur**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Namur**

Adresse Internet: <sup>1</sup>

Numéro d'entreprise **0201.400.209**

DATE **17-02-20** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS** <sup>2</sup>

approuvés par l'assemblée générale du **23-06-21**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-01-20** au **31-12-20**

Exercice précédent du **01-01-19** au **31-12-19**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ <sup>3</sup> identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: **46** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.4.1, 6.5.2, 6.8, 6.17, 6.18.1, 6.18.2, 6.20, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15

Signature  
(nom et qualité)

Signature  
(nom et qualité)

<sup>1</sup> Mention facultative.

<sup>2</sup> Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

<sup>3</sup> Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES  
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE  
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**BULTOT Philippe**

Venelle des Tilleuls 7, 5651 Berzée, Belgique

Fonction : Administrateur

**CAPELLE Christophe**

Rue Martin Lejeune 54, 5020 Vedrin, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

**CARPIAUX Guy**

Chaussée de Dinant 398, 5100 Wépion, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25-03-20

**COLLARD Cathy**

Chaussée de Louvain 1000, 5022 Cognelée, Belgique

Fonction : Administrateur

**COX Gérard**

Rue Bonair 5, 5520 Onhaye, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

**DAFFE Carine**

Impasse botte 2, 5060 Auvelais, Belgique

Fonction : Administrateur

**DEBORSU Charlotte**

Boulevard de la Meuse 169, 5100 Jambes (Namur), Belgique

Fonction : Administrateur

**DELIRE Vincent**

Rue des Juifs 4, 5660 Couvin, Belgique

Fonction : Administrateur

**DEPAS Yves**

Chaussée d'Eghezée 25, boîte 3, 5080 La Bruyère, Belgique

Fonction : Administrateur

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

**DOOMS Laurence**

Rue Hambursin 45, 5030 Gembloux, Belgique

Fonction : Administrateur

**DOUMONT Hugues**

Place Albert de Pierpont 2, boîte 4, 5300 Andenne, Belgique

Fonction : Administrateur

**FLAMENT Lara**

Rue Benne-Brulée 61, 5620 Florennes, Belgique

Fonction : Administrateur

**GILON Christophe**

Rue Pourri-Pont 276, boîte A, 5351 Hailot, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : - 16-06-20

**GODA Alain**

Rue du Tivoli 5, 5030 Gembloux, Belgique

Fonction : Administrateur

**LECOMTE Nicole**

Rue de l'Eglise 28, 5376 Miécrot, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 19-12-19

**LEEMANS BEELEN Marie-Claire**

Rue des Généraux Gérard et Vandamme 14, 5140 Sombreffe, Belgique

Fonction : Administrateur

**PAULET José**

Rue de Bellaire 19, 5340 Gesves, Belgique

Fonction : Administrateur

**POULIN Christine**

Rue du Sarazin 4, 5650 Fraire, Belgique

Fonction : Administrateur

**ROUARD Nicolas**

Route de Wiesme 8, 5560 Houyet, Belgique

Fonction : Administrateur

**THERET Jean-Marie**

Rue du Charme 10, 5550 Vresse-sur-Semois, Belgique

Fonction : Administrateur

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

**VILMUS Norbert**

Rue Trou du Renard 12, 5377 Somme-Leuze, Belgique

Fonction : Administrateur

**KNAEPEN LAFONTAINE Réviseurs d'entreprises SRL 0413.343.922**

Chaussée de Marche 585, 5101 Erpent, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00255

Mandat : 26-05-19

Représenté par :

1. KNAEPEN Philippe

Chaussée de Marche 585 , 5101 Erpent, Belgique

, Numéro de membre : A02378

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas \* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*\*;
- B. L'établissement des comptes annuels \*\*;
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Mention facultative.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b> .....	6.1	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b> .....		21/28	<u>45.732.020</u>	<u>40.821.351</u>
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	6.2	21	11.166	10.677
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	6.3	22/27	45.686.070	40.773.056
Terrains et constructions .....		22	24.872.294	22.841.924
Installations, machines et outillage .....		23	6.092.851	6.529.286
Mobilier et matériel roulant .....		24	14.461.447	10.996.052
Location-financement et droits similaires .....		25		
Autres immobilisations corporelles .....		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27	259.478	405.794
<b>Immobilisations financières</b> .....	6.4 / 6.5.1	28	34.784	37.618
Entreprises liées .....	6.15	280/1		
Participations .....		280		
Créances .....		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation .....	6.15	282/3	20.400	20.400
Participations .....		282	20.400	20.400
Créances .....		283		
Autres immobilisations financières .....		284/8	14.384	17.218
Actions et parts .....		284		
Créances et cautionnements en numéraire .....		285/8	14.384	17.218

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	<u>30.740.087</u>	<u>27.050.878</u>
<b>Créances à plus d'un an</b> .....		29	5.098.513	5.413.686
Créances commerciales .....		290		
Autres créances .....		291	5.098.513	5.413.686
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....		3	483.633	551.951
Stocks .....		30/36	483.633	551.951
Approvisionnements .....		30/31	427.766	461.007
En-cours de fabrication .....		32		
Produits finis .....		33		
Marchandises .....		34	55.867	90.944
Immeubles destinés à la vente .....		35		
Acomptes versés .....		36		
Commandes en cours d'exécution .....		37		
<b>Créances à un an au plus</b> .....		40/41	9.975.627	8.578.928
Créances commerciales .....		40	7.095.248	6.949.118
Autres créances .....		41	2.880.379	1.629.810
<b>Placements de trésorerie</b> .....	6.5.1 / 6.6	50/53	11.404.787	11.988.953
Actions propres .....		50		
Autres placements .....		51/53	11.404.787	11.988.953
<b>Valeurs disponibles</b> .....		54/58	2.986.274	250.510
<b>Comptes de régularisation</b> .....	6.6	490/1	791.253	266.850
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	76.472.107	67.872.229

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b> .....	6.7.1	10/15	27.682.541	27.321.911
<b>Apport</b> .....		10/11	173.225	173.225
Disponible .....		110		
Indisponible .....		111	173.225	173.225
<b>Plus-values de réévaluation</b> .....		12		
<b>Réserves</b> .....		13	20.206.813	19.231.421
Réserves indisponibles .....		130/1	17.323	17.323
Réserves statutairement indisponibles .....		1311	17.323	17.323
Acquisition d'actions propres .....		1312		
Soutien financier .....		1313		
Autres .....		1319		
Réserves immunisées .....		132		
Réserves disponibles .....		133	20.189.490	19.214.098
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b> .....(+)/(-)		14		
<b>Subsides en capital</b> .....		15	7.302.503	7.917.265
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b> <sup>4</sup> ...		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b> .....		16	2.973.220	3.297.844
<b>Provisions pour risques et charges</b> .....		160/5	2.973.220	3.297.844
Pensions et obligations similaires .....		160		1.738
Charges fiscales .....		161		
Grosses réparations et gros entretien .....		162	2.973.220	3.296.106
Obligations environnementales .....		163		
Autres risques et charges .....	6.8	164/5		
<b>Impôts différés</b> .....		168		

<sup>4</sup> Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b> .....		17/49	<u>45.816.346</u>	<u>37.252.474</u>
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....	6.9	17	32.719.282	26.607.481
Dettes financières .....		170/4	32.719.096	26.607.295
Emprunts subordonnés .....		170		
Emprunts obligataires non subordonnés .....		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....		172		
Etablissements de crédit .....		173	32.719.096	26.607.295
Autres emprunts .....		174		
Dettes commerciales .....		175		
Fournisseurs .....		1750		
Effets à payer .....		1751		
Acomptes sur commandes .....		176		
Autres dettes .....		178/9	186	186
<b>Dettes à un an au plus</b> .....	6.9	42/48	12.829.768	10.357.057
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....		42	3.919.159	3.035.065
Dettes financières .....		43		
Etablissements de crédit .....		430/8		
Autres emprunts .....		439		
Dettes commerciales .....		44	6.153.258	4.719.834
Fournisseurs .....		440/4	6.153.258	4.719.834
Effets à payer .....		441		
Acomptes sur commandes .....		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	6.9	45	2.698.048	2.515.221
Impôts .....		450/3	534.165	454.360
Rémunérations et charges sociales .....		454/9	2.163.883	2.060.861
Autres dettes .....		47/48	59.303	86.937
<b>Comptes de régularisation</b> .....	6.9	492/3	267.296	287.936
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		10/49	76.472.107	67.872.229

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b> .....		70/76A	57.125.790	55.042.042
Chiffre d'affaires .....	6.10	70	17.444.827	19.566.561
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) .....(+)/(-)		71	-2.633	-1.990
Production immobilisée .....		72		
Autres produits d'exploitation .....	6.10	74	39.271.507	35.211.490
Produits d'exploitation non récurrents .....	6.12	76A	412.089	265.981
<b>Coût des ventes et des prestations</b> .....		60/66A	55.530.749	55.679.477
Approvisionnements et marchandises .....		60	3.967.545	4.321.583
Achats .....		600/8	3.985.063	4.372.591
Stocks: réduction (augmentation) .....(+)/(-)		609	-17.518	-51.008
Services et biens divers .....		61	23.624.612	25.322.997
Rémunérations, charges sociales et pensions .....(+)/(-)	6.10	62	14.489.708	13.630.362
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	4.952.619	4.405.288
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)	6.10	631/4	8.085.353	8.491.792
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....(+)/(-)	6.10	635/8	-324.624	-772.890
Autres charges d'exploitation .....	6.10	640/8	695.552	257.087
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....		649		
Charges d'exploitation non récurrentes .....	6.12	66A	39.984	23.258
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> .....(+)/(-)		9901	1.595.041	-637.435

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b> .....		75/76B	24.504	44.884
Produits financiers récurrents .....		75	24.504	44.884
Produits des immobilisations financières .....		750		
Produits des actifs circulants .....		751	13.190	41.474
Autres produits financiers .....	6.11	752/9	11.314	3.410
Produits financiers non récurrents .....	6.12	76B		
<b>Charges financières</b> .....	6.11	65/66B	636.581	657.857
Charges financières récurrentes .....		65	636.581	657.857
Charges des dettes .....		650	629.772	655.716
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)		651		
Autres charges financières .....		652/9	6.809	2.141
Charges financières non récurrentes .....	6.12	66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b> .....(+)/(-)		9903	982.964	-1.250.408
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b> .....		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b> .....		680		
<b>Impôts sur le résultat</b> .....(+)/(-)	6.13	67/77	7.572	14.677
Impôts .....		670/3	7.572	14.677
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales .		77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b> .....(+)/(-)		9904	975.392	-1.265.085
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b> .....		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b> .....		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b> .....(+)/(-)		9905	975.392	-1.265.085

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b> .....(+)/(-)	9906	975.392	-1.265.085
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)	(9905)	975.392	-1.265.085
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent .....(+)/(-)	14P		
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b> .....	791/2		1.265.085
sur l'apport .....	791		
sur les réserves .....	792		1.265.085
<b>Affectation aux capitaux propres</b> .....	691/2	975.392	
à l'apport .....	691		
à la réserve légale .....	6920		
aux autres réserves .....	6921	975.392	
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b> .....(+)/(-)	(14)		
<b>Intervention des associés dans la perte</b> .....	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b> .....	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants .....	695		
Travailleurs .....	696		
Autres allocataires .....	697		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	186.015
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8022	8.262	
Cessions et désaffectations .....	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8042		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052	194.277	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	175.338
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8072	7.773	
Repris .....	8082		
Acquis de tiers .....	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8112		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8122	183.111	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	211	<u>11.166</u>	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	47.638.891
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8161	3.391.802	
Cessions et désaffectations .....	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8181	296.739	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8191	51.327.432	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8211		
Acquises de tiers .....	8221		
Annulées .....	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8241		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8251		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	24.796.966
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8271	1.658.172	
Repris .....	8281		
Acquis de tiers .....	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8311		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8321	26.455.138	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(22)	<u>24.872.294</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	21.341.310
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8162	832.946	
Cessions et désaffectations .....	8172	461.348	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8182		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192	21.712.908	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8212		
Acquises de tiers .....	8222		
Annulées .....	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8242		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	14.812.024
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8272	1.269.381	
Repris .....	8282		
Acquis de tiers .....	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8302	461.348	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8312		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322	15.620.057	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(23)	<u>6.092.851</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	24.328.655
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8163	5.496.781	
Cessions et désaffectations .....	8173	5.669.012	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8183		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193	24.156.424	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8213		
Acquises de tiers .....	8223		
Annulées .....	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	13.332.603
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8273	2.017.293	
Repris .....	8283		
Acquis de tiers .....	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8303	5.654.920	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323	9.694.976	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(24)	<u>14.461.448</u>	

**LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8194P	xxxxxxxxxxxxxxx	26.733
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8164		
Cessions et désaffectations .....	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8184		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8194	26.733	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8254P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8214		
Acquises de tiers .....	8224		
Annulées .....	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8244		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8254		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8324P	xxxxxxxxxxxxxxx	26.733
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8274		
Repris .....	8284		
Acquis de tiers .....	8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8314		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8324	26.733	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(25)	<hr/>	
<b>Dont</b>			
<b>Terrains et constructions</b> .....	250		
<b>Installations, machines et outillage</b> .....	251		
<b>Mobilier et matériel roulant</b> .....	252		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	5.733.625
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8165		
Cessions et désaffectations .....	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8185		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8195	5.733.625	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8215		
Acquises de tiers .....	8225		
Annulées .....	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8245		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8255		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx	5.733.625
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8275		
Repris .....	8285		
Acquis de tiers .....	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8315		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8325	5.733.625	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(26)	_____	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8196P	xxxxxxxxxxxxxxx	405.793
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8166	193.366	
Cessions et désaffectations .....	8176		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8186	-339.681	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8196	259.478	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8256P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8216		
Acquises de tiers .....	8226		
Annulées .....	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8246		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8256		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8326P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8276		
Repris .....	8286		
Acquis de tiers .....	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8316		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8326		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(27)	<u>259.478</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	20.400
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8362		
Cessions et retraits .....	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8392	20.400	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8452P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8412		
Acquises de tiers .....	8422		
Annulées .....	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8442		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8452		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8522P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8472		
Reprises .....	8482		
Acquises de tiers .....	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8512		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8522		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8552P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b> .....(+)/(-)	8542		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8552		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(282)	<u>20.400</u>	
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	283P	<u>xxxxxxxxxxxxxxx</u>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8582		
Remboursements .....	8592		
Réductions de valeur actées .....	8602		
Réductions de valeur reprises .....	8612		
Différences de change .....(+)/(-)	8622		
Autres .....(+)/(-)	8632		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(283)	<u>                    </u>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	8652	<u>                    </u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8363		
Cessions et retraits .....	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8393		
Plus-values au terme de l'exercice .....	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8413		
Acquises de tiers .....	8423		
Annulées .....	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice .....	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8473		
Reprises .....	8483		
Acquises de tiers .....	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice .....(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8553		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(284)		
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	17.218
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8583		
Remboursements .....	8593	2.835	
Réductions de valeur actées .....	8603		
Réductions de valeur reprises .....	8613		
Différences de change .....(+)/(-)	8623		
Autres .....(+)/(-)	8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(285/8)	14.383	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	8653		

**INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS****PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>La Ressourcerie Namuroise SCRL/FS</b> Avenue Cardinal Mercier 53 5000 Namur Belgique 0888.697.964	Parts sociales 144 parts à 100€	144	25,00	0,00	31/12/2019	EUR	417.244	4.219
<b>Valtris SCRL</b> Rue du Déversoir 1 6010 Couillet Belgique 0842.689.280	10 parts à 100,00€	10	0,18	0,00	31/12/2019	EUR	466.555	25.872
<b>COPIDEC SCRL SCRL</b> Route de la Lâche 4 5150 Floreffe Belgique 0541.505.963	50 parts à 100€	50	14,28	0,00	31/12/2019	EUR	36.168	272

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS</b>			
<b>Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe .....</b>	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé .....	8681		
Actions et parts – Montant non appelé .....	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art .....	8683		
<b>Titres à revenu fixe .....</b>	52	8.000.000	
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit .....	8684		
<b>Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit .....</b>	53	3.404.787	11.988.953
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus .....	8686	255.159	8.850.406
de plus d'un mois à un an au plus .....	8687	3.149.628	3.138.547
de plus d'un an .....	8688		
<b>Autres placements de trésorerie non repris ci-avant .....</b>	8689		
			Exercice
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>			
<b>Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important</b>			
Intérêts de 2020 perçus en 2020 et produits divers			1.264
Répercution aux communes perte du subside sur la collecte des papiers cartons			789.990

**ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**

**ETAT DE L'APPORT**

**Apport**

Disponible au terme de l'exercice .....  
 Disponible au terme de l'exercice .....  
 Indisponible au terme de l'exercice .....  
 Indisponible au terme de l'exercice .....

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P (110)	XXXXXXXXXXXXXXXX	
111P (111)	XXXXXXXXXXXXXXXX 173.225	173.225
8790 87901		
8791 87911		

**Capitaux propres apportés par les actionnaires**

En espèces .....  
 dont montant non libéré .....  
 En nature .....  
 dont montant non libéré .....

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	6.929
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	

Modifications au cours de l'exercice

Actions nominatives .....  
 Actions dématérialisées .....

**Actions propres**

Détenues par la société elle-même  
 Nombre d'actions correspondantes .....  
 Détenues par ses filiales  
 Nombre d'actions correspondantes .....

**Engagement d'émission d'actions**

Suite à l'exercice de droits de conversion  
 Montant des emprunts convertibles en cours .....  
 Montant de l'apport .....  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre .....  
 Suite à l'exercice de droits de souscription  
 Nombre de droits de souscription en circulation .....  
 Montant de l'apport .....  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre .....

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	

**Parts**

Répartition  
 Nombre de parts .....  
 Nombre de voix qui y sont attachées .....  
 Ventilation par actionnaire  
 Nombre de parts détenues par la société elle-même .....  
 Nombre de parts détenues par les filiales .....

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

N°	0201.400.209
----	--------------

C-app 6.7.1
-------------

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

**STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES**

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

**BEP : Environnement**

<b>membres</b>	<b>n° parts</b>
Communes	4 553
Province Namur	2 276
Privés	100

## ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

### VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

#### Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières .....	8801	3.919.159
Emprunts subordonnés .....	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8831	
Etablissements de crédit .....	8841	3.919.159
Autres emprunts .....	8851	
Dettes commerciales .....	8861	
Fournisseurs .....	8871	
Effets à payer .....	8881	
Acomptes sur commandes .....	8891	
Autres dettes .....	8901	
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....</b>	<b>(42)</b>	<b>3.919.159</b>

#### Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières .....	8802	13.813.102
Emprunts subordonnés .....	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8832	
Etablissements de crédit .....	8842	13.813.102
Autres emprunts .....	8852	
Dettes commerciales .....	8862	
Fournisseurs .....	8872	
Effets à payer .....	8882	
Acomptes sur commandes .....	8892	
Autres dettes .....	8902	186
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir .....</b>	<b>8912</b>	<b>13.813.288</b>

#### Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières .....	8803	18.905.994
Emprunts subordonnés .....	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8833	
Etablissements de crédit .....	8843	18.905.994
Autres emprunts .....	8853	
Dettes commerciales .....	8863	
Fournisseurs .....	8873	
Effets à payer .....	8883	
Acomptes sur commandes .....	8893	
Autres dettes .....	8903	
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir .....</b>	<b>8913</b>	<b>18.905.994</b>

**DETTES GARANTIES** (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières .....	8921	18.104.367
Emprunts subordonnés .....	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8951	
Etablissements de crédit .....	8961	18.104.367
Autres emprunts .....	8971	
Dettes commerciales .....	8981	
Fournisseurs .....	8991	
Effets à payer .....	9001	
Acomptes sur commandes .....	9011	
Dettes salariales et sociales .....	9021	
Autres dettes .....	9051	
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges .....</b>	<b>9061</b>	<b>18.104.367</b>

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières .....	8922	
Emprunts subordonnés .....	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8952	
Etablissements de crédit .....	8962	
Autres emprunts .....	8972	
Dettes commerciales .....	8982	
Fournisseurs .....	8992	
Effets à payer .....	9002	
Acomptes sur commandes .....	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	9022	
Impôts .....	9032	
Rémunérations et charges sociales .....	9042	
Autres dettes .....	9052	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société .....</b>	<b>9062</b>	

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

**Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues .....	9072	
Dettes fiscales non échues .....	9073	531.583
Dettes fiscales estimées .....	450	2.582

**Rémunérations et charges sociales** (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale .....	9076	
Autres dettes salariales et sociales .....	9077	2.163.882

**COMPTES DE RÉGULARISATION****Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Précompte sur Belfius branche 26 (492000)

Provisions versées par les clients commerçants pour 2021 ( 493000)

Divers produits à reporter (493002)

Exercice	
	48.247
	123.496
	95.552

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION****PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

Collecte

9.991.077

11.278.854

Valorisation

4.035.226

4.253.259

Recyparcs

2.024.629

2.663.204

Tri-Transfert et DEEE

1.389.419

1.336.823

Autres

4.475

34.421

Ventilation par marché géographique

Marché belge

19.566.561

**Autres produits d'exploitation**

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics .....

740

3.990.917

3.281.433

**CHARGES D'EXPLOITATION****Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture .....

9086

323

336

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein .....

9087

313,9

312,3

Nombre d'heures effectivement prestées .....

9088

413.412

423.087

**Frais de personnel**

Rémunérations et avantages sociaux directs .....

620

10.556.373

9.976.436

Cotisations patronales d'assurances sociales .....

621

2.098.417

1.971.739

Primes patronales pour assurances extralégales .....

622

Autres frais de personnel .....

623

1.834.918

1.682.187

Pensions de retraite et de survie .....

624

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises) ..... (+)/(-)	635	-1.738	-4.220
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées .....	9110	83.202	
Reprises .....	9111		
Sur créances commerciales			
Actées .....	9112	8.002.151	8.491.792
Reprises .....	9113		
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions .....	9115	185.474	221.243
Utilisations et reprises .....	9116	510.098	994.133
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation .....	640	120.753	143.630
Autres .....	641/8	574.799	113.457
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société</b>			
Nombre total à la date de clôture .....	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein .....	9097	36,7	34,3
Nombre d'heures effectivement prestées .....	9098	72.462	67.784
Frais pour la société .....	617	1.932.913	1.706.717



**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b> .....	76	412.089	265.981
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b> .....	(76A)	412.089	265.981
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels .....	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles .....	7630	366.550	227.974
Autres produits d'exploitation non récurrents .....	764/8	45.539	38.007
<b>Produits financiers non récurrents</b> .....	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières .....	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels .....	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières .....	7631		
Autres produits financiers non récurrents .....	769		
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b> .....	66	39.984	23.258
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b> .....	(66A)	39.984	23.258
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) .....	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles .....	6630	14.092	
Autres charges d'exploitation non récurrentes .....	664/7	25.892	23.258
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....	6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b> .....	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières .....	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) .....	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières .....	6631		
Autres charges financières non récurrentes .....	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....	6691		

**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

<b>Impôts sur le résultat de l'exercice</b> .....	9134	7.572
Impôts et précomptes dus ou versés .....	9135	4.990
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif .....	9136	
Suppléments d'impôts estimés .....	9137	2.582
<b>Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs</b> .....	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés .....	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés .....	9140	

Codes	Exercice
9134	7.572
9135	4.990
9136	
9137	2.582
9138	
9139	
9140	

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé****Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**

Exercice

**Sources de latences fiscales**

Latences actives	9141
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs .....	9142
Latences passives .....	9144
Ventilation des latences passives	

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles) .....	9145	4.693.147	4.715.986
Par la société .....	9146	5.216.950	5.210.126

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel .....	9147	1.709.375	1.528.213
Précompte mobilier .....	9148		

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	4.693.147	4.715.986
9146	5.216.950	5.210.126
9147	1.709.375	1.528.213
9148		

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS</b> .....	9149	_____
<b>Dont</b>		
Effets de commerce en circulation endossés par la société .....	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société .....	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société .....	9153	
 <b>GARANTIES RÉELLES</b>		
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés .....	91611	
Montant de l'inscription .....	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat .....	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement .....	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat .....	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés .....	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie .....	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause .....	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie .....	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu .....	92011	
Le montant du prix non payé .....	92021	

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

	Codes	Boekjaar
<b>Hypothèques</b>		
Valeur comptable des immeubles grevés .....	91612	
Montant de l'inscription .....	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat .....	91632	
<b>Gages sur fonds de commerce</b>		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement .....	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat .....	91722	
<b>Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs</b>		
La valeur comptable des actifs grevés .....	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie .....	91822	
<b>Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs</b>		
Le montant des actifs en cause .....	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie .....	91922	
<b>Privilège du vendeur</b>		
La valeur comptable du bien vendu .....	92012	
Le montant du prix non payé .....	92022	

**BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS**

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSON D'IMMOBILISATIONS**

**MARCHÉ À TERME**

	Codes	Exercice
Marchandises achetées (à recevoir) .....	9213	
Marchandises vendues (à livrer) .....	9214	
Devises achetées (à recevoir) .....	9215	
Devises vendues (à livrer) .....	9216	

**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

Exercice

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Exercice

## **DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### **RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

**Description succincte**

**Mesures prises pour en couvrir la charge**

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME**

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées .....

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats**

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Exercice

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

Sites environnementaux : Garantie bancaire - cautionnement Belfius en faveur de l'Office wallon des déchets

Exercice
5.511.538

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES  
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	(280/1)		
Participations .....	(280)		
Créances subordonnées .....	9271		
Autres créances .....	9281		
<b>Créances</b> .....	9291		
A plus d'un an .....	9301		
A un an au plus .....	9311		
<b>Placements de trésorerie</b> .....	9321		
Actions .....	9331		
Créances .....	9341		
<b>Dettes</b> .....	9351		
A plus d'un an .....	9361		
A un an au plus .....	9371		
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées .....	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société .....	9391		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b> .....	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières .....	9421		
Produits des actifs circulants .....	9431		
Autres produits financiers .....	9441		
Charges des dettes .....	9461		
Autres charges financières .....	9471		
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées .....	9481		
Moins-values réalisées .....	9491		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	9253		
Participations .....	9263		
Créances subordonnées .....	9273		
Autres créances .....	9283		
<b>Créances</b> .....	9293		
A plus d'un an .....	9303		
A un an au plus .....	9313		
<b>Dettes</b> .....	9353		
A plus d'un an .....	9363		
A un an au plus .....	9373		
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées .....	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société .....	9393		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b> .....	9403		
<b>AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	9252	20.400	20.400
Participations .....	9262	20.400	20.400
Créances subordonnées .....	9272		
Autres créances .....	9282		
<b>Créances</b> .....	9292		
A plus d'un an .....	9302		
A un an au plus .....	9312		
<b>Dettes</b> .....	9352		
A plus d'un an .....	9362		
A un an au plus .....	9372		

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées** .....

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur** .....

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur** .....

**Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants .....

Aux anciens administrateurs et anciens gérants .....

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	52.960
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Emoluments du (des) commissaire(s)** .....

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation .....

Missions de conseils fiscaux .....

Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation .....

Missions de conseils fiscaux .....

Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....

Codes	Exercice
9505	9.500
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**

## RÈGLES D'ÉVALUATION

Voir rapport de gestion

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

**ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES****TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

<b>Au cours de l'exercice</b>	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein .....	1001	333,0	328,0	5,0
Temps partiel .....	1002	36,0	36,0	
Total en équivalents temps plein (ETP) .....	1003	313,9	308,9	5,0
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein .....	1011	373.079	370.353	2.726
Temps partiel .....	1012	40.333	40.333	
Total .....	1013	413.412	410.686	2.726
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein .....	1021	13.076.073	12.980.530	95.544
Temps partiel .....	1022	1.413.634	1.413.634	
Total .....	1023	14.489.708	14.394.164	95.544
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire .....</b>	1033			

<b>Au cours de l'exercice précédent</b>	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP .....	1003	312,3	306,8	5,5
Nombre d'heures effectivement prestées .....	1013	423.087	416.790	6.297
Frais de personnel .....	1023	13.630.362		
Montant des avantages accordés en sus du salaire .....	1033			

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b> .....	105	294	29	316,0
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	110	257	29	279,0
Contrat à durée déterminée .....	111	37		37,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	112			
Contrat de remplacement .....	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes .....	120	290	29	312,0
de niveau primaire .....	1200	286	29	308,0
de niveau secondaire .....	1201	4		4,0
de niveau supérieur non universitaire .....	1202			
de niveau universitaire .....	1203			
Femmes .....	121	4		4,0
de niveau primaire .....	1210	4		4,0
de niveau secondaire .....	1211			
de niveau supérieur non universitaire .....	1212			
de niveau universitaire .....	1213			
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction .....	130			
Employés .....	134			
Ouvriers .....	132	290	29	312,0
Autres .....	133			

**PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
<b>Au cours de l'exercice</b>			
Nombre moyen de personnes occupées .....	150	36,7	
Nombre d'heures effectivement prestées .....	151	72.462	
Frais pour la société .....	152	1.932.913	

## TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice</b>	205	29		29,0
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	210			
Contrat à durée déterminée .....	211	29		29,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	212			
Contrat de remplacement .....	213			
<b>SORTIES</b>	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice .....</b>	305	36	2	37,6
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	310	12	2	13,6
Contrat à durée déterminée .....	311	24		24,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	312			
Contrat de remplacement .....	313			
<b>Par motif de fin de contrat</b>				
Pension .....	340	6	1	6,8
Chômage avec complément d'entreprise .....	341			
Licenciement .....	342	6	1	6,8
Autre motif .....	343	24		24,0
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants .....	350			

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5801	230	5811	5
Nombre d'heures de formation suivies .....	5802	1.601	5812	37
Coût net pour la société .....	5803	66.288	5813	1.677
dont coût brut directement lié aux formations .....	58031	66.288	58131	1.677
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs .....	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire) .....	58033		58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies .....	5822		5832	
Coût net pour la société .....	5823		5833	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies .....	5842		5852	
Coût net pour la société .....	5843		5853	

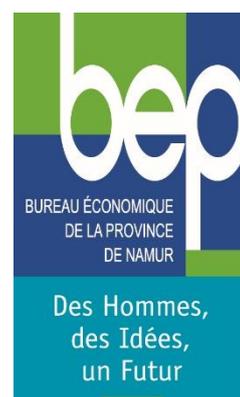


Des Hommes,  
des Idées,  
un Futur

## Rapport du Commissaire-Réviseur

# BEP ENVIRONNEMENT

## 2020



SC SOCIETE INTERCOMMUNALE  
BEP-ENVIRONNEMENT  
Avenue Sergent Vrithoff 2  
5000 Namur

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE COOPERATIVE SOCIETE  
INTERCOMMUNALE BEP-ENVIRONNEMENT SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31  
DECEMBRE 2020**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC Société Intercommunale BEP-Environnement (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 25 juin 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant deux exercices consécutifs.

***Opinion sans réserve***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 76.472.106,70 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 975.391,83 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

***Fondement de l'opinion sans réserve***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.





### **Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels**

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société, ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à



l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

#### ***Autres obligations légales et réglementaires***

#### ***Responsabilités de l'organe d'administration***

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

#### ***Responsabilités du commissaire***

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

#### ***Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel***

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3 :5 et 3 :6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- le rapport du comité de rémunération,
- la liste des marchés publics,
- la liste des participants aux formations annuelles,
- la structure de l'organisation,
- l'organigramme fonctionnel complet de l'organisation,
- les lignes de développement,
- le plan financier pluriannuel,



comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

***Mention relative au bilan social***

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3 :12 §1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

***Mentions relatives à l'indépendance***

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de son mandat.

***Autres mentions***

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Namur, le 29 avril 2021

SRL KNAEPEN LAFONTAINE,  
Réviseurs d'entreprises

Commissaire,  
Représentée par

  
Christophe Knaepen  
Réviseur d'Entreprises

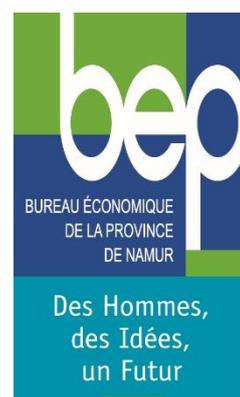


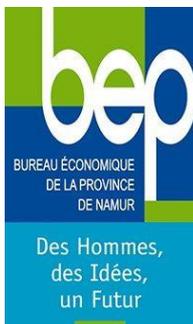
Des Hommes,  
des Idées,  
un Futur

## Rapport du Comité de rémunération

# BEP ENVIRONNEMENT

## 2020





*Secrétariat Général*

## **BEP ENVIRONNEMENT**

### **COMITE DE REMUNERATION**

#### **Extrait du Procès-verbal de la réunion du 24 mars 2021**

##### **Groupe Communes**

Monsieur Yves DEPAS, Administrateur, **présent**

Monsieur Alain GODA, Président, **présent**

Monsieur Nicolas ROUARD, Administrateur, **excusé**

##### **Groupe Province**

Madame Carine DAFFE, Administrateur, **excusée**

Monsieur Philippe BULTOT, Administrateur, **présent**

##### **Équipe de Direction**

Monsieur Renaud DEGUELDRE, Directeur Général du BEP, **présent**

Madame Amélie JOLY, Directrice du Secrétariat Général f.f., **présente**

Monsieur Tony SORIANO, Directeur Finances et Comptabilité du BEP, **présent**

Monsieur Sébastien TRIFFOY, Gestionnaire du Secrétariat des Intercommunales du BEP, **présent**

## **2.1 Rapport du Comité de rémunération**

Conformément aux prescrits de l'article 55 des statuts du BEP Environnement et de l'article L1523-17 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Comité de rémunération doit établir annuellement et approuver un rapport d'évaluation qui sera approuvé par le Conseil d'administration du 28 avril 2021.

Le rapport de rémunération a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération.

Ce rapport doit être transmis au Conseil d'administration et annexé au rapport de gestion conformément à l'article L1523-16 alinéa 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Conformément à l'article L1523-13 §3alinéa 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la première Assemblée Générale doit entendre le rapport de gestion.

Le relevé individuel des mandataires et de leurs rémunérations fait parties intégrantes du rapport de rémunération rédigé par le Conseil d'administration en vertu de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

1. **Modalités des rémunérations des mandats :**

L'Assemblée Générale du 17 décembre 2019 a statué, sur avis du Comité de rémunération, pour fixer les rémunérations comme suit à dater du 1er janvier 2020.

• **Modalités des rémunérations des mandats :**

○ **Période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 :**

<b>Fonction</b>	<b>Plafond barémique</b>	<b>Montant de la rémunération</b>	<b>Fréquence de paiement</b>
Président du Conseil d'administration	<i>Annexe 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i>  17.140,21 € non indexé ou 29.256,62 brut annuel indexé pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 mars 2020 et 29.841,11 € brut annuel indexé* pour la période allant du 1 <sup>er</sup> avril 2020 au 31 décembre 2020	13.152,90 € brut annuel indexé * soit 1.079,89 € mensuel indexé pour la période allant du 1er janvier 2020 au 31 mars 2020 et 1.101,47 € mensuel indexé* pour la période allant du 1er avril 2020 au 31 décembre 2020	Mensuelle
Membres du Conseil d'administration autre que Président	<i>Article L5311-1 §2 et §14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i>  125 € non indexé ou 213,36 € indexé pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 mars 2020 et 217,63 € indexé* pour la période allant du 1 <sup>er</sup> avril 2020 au 31 décembre 2020	201,89 € indexé pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 mars 2020 et 205,93 € indexé* pour la période allant du 1 <sup>er</sup> avril 2020 au 31 décembre 2020	Par réunion avec un maximum de 12/an
Membres du Comité d'audit	<i>Article L5311-1 §12 alinéa 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i>  125 € non indexé ou 213,36 € indexé pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 mars 2020 et 217,63 € indexé* pour la période allant du 1 <sup>er</sup> avril 2020 au 31 décembre 2020	201,89 € indexé pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 mars 2020 et 205,93 € indexé* pour la période allant du 1 <sup>er</sup> avril 2020 au 31 décembre 2020	Par réunion avec un maximum de 3/an

\*indice 1,741 avril 2020

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, ensuite du renouvellement des instances de l'intercommunale, le Comité de rémunération s'est réuni en date du 2 octobre 2019 pour statuer sur la recommandation relative à la rémunération et aux jetons de présence à dater du 1er janvier 2020. L'Assemblée Générale du 17 décembre 2019 a approuvé cette recommandation.

## 2. **Politique globale de rémunération :**

### • **Recyparcs et centre de compostage :**

Les dispositions pécuniaires des travailleurs des recyparcs et du centre de compostage sont reprises dans le règlement du travail (articles 36 à 39) qui fixe les règles générales en matière de rémunération. Ces dispositions ont été négociées, validées par le Conseil d'administration du BEP Environnement et par la tutelle spéciale d'approbation.

**Les traitements mensuels bruts** sont fixés par référence à des échelles barémiques (majorés en fonction du salaire par l'allocation de foyer ou de résidence). Ils sont indexés en même temps et selon le même pourcentage que l'indexation de la fonction publique.

Le système barémique d'application au sein des recyparcs et du centre de compostage comprend :

- Une échelle de préposés de recyparcs ;
- Une échelle pour les coordinateurs des recyparcs ;
- Une échelle pour le responsable du centre de compostage.

Le barème attribué par rapport à la fonction occupée détermine le traitement de début de carrière, le nombre d'augmentations périodiques et la date de ces augmentations périodiques.

Les dispositions en vigueur pour le personnel de l'état en ce qui concerne les allocations de foyer et de résidence sont applicables au travailleur de BEP Environnement. Cette allocation mensuelle est calculée en fonction d'un plafond de rémunération et en fonction de la situation personnelle des collaborateurs.

La rémunération est calculée par mois à terme échu avec un acompte pour la première quinzaine du mois.

Au traitement mensuel brut s'ajoutent les avantages suivants :

**Allocation de programmation sociale :**

Une allocation de programmation sociale est attribuée sur base des dispositions en vigueur pour le personnel de la fonction publique en référence à l'AR du 13 juillet 2017.

Cette allocation est équivalente à :

- Une partie forfaitaire dont le montant est publié chaque année au Moniteur Belge : 761,22 € en 2020 ;
- Une première partie variable équivalente à 2,5 % de la rétribution annuelle brute indexée qui sert de base au calcul de la rémunération due pour le mois d'octobre de l'année prise en compte ;
- Une deuxième partie variable équivalente à 7 % de la rémunération mensuelle brute due pour le mois d'octobre, avec un minimum de 175,75 € et un maximum de 351,51 € (montants 2020 publiés au MB).

**Pécule de vacances :**

Le collaborateur bénéficie d'un double pécule de vacances calculé à concurrence de 92% du salaire mensuel brut de mai sur base des prestations effectuées, l'année précédente, au sein de BEP Environnement.

**Frais de transport domicile-lieu de travail :**

Le BEP Environnement intervient dans le coût des frais de transport entre le domicile et le lieu de travail, quel que soit le moyen de transport utilisé.

Pour le travailleur qui utilise son véhicule personnel, l'intervention calculée en fonction des jours prestés est égale à celle payée par les employeurs dans le prix de l'abonnement SNCB dénommé « carte-train ». La distance à parcourir doit atteindre au minimum 5 kms.

Pour le travailleur qui se rend quotidiennement en vélo, l'employeur indemnise à concurrence du taux légal (montant 2020 = 0,24€/km).

Pour le travailleur qui utilise les transports en commun, une intervention à concurrence de 88% du titre de transport est octroyée.

### **Prime d'ancienneté :**

Depuis décembre 2020, une prime d'ancienneté, par tranches de 5 ans est octroyée au collaborateur et ce, à partir de 15 ans d'ancienneté.

Le montant de cette prime est calculé sur le brut soumis à l'ONSS obtenu entre le 01 juillet de l'année qui précède et le 30 juin à laquelle se rapporte la prime d'ancienneté.

Le pourcentage de cette prime varie en fonction de l'ancienneté et est fixé comme suit :

- 1% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 15 et 19 ans d'ancienneté ;
- 1,50% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 20 et 24 ans d'ancienneté ;
- 2% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 25 et 29 ans d'ancienneté ;
- 3% du brut soumis pour les collaborateurs ayant 30 ans d'ancienneté et plus.

### **Taux d'indemnités kilométriques dans le cadre de missions avec véhicule personnel :**

L'indemnité kilométrique est calculée sur base des montants renseignés dans la circulaire du service public fédéral Personnel et Organisation. Ce montant est indexé chaque année au mois de juillet.

### **Chèques Repas et écochèques :**

L'employeur intervient dans les frais de repas du collaborateur (hormis le personnel étudiant) sous forme de chèques repas. Depuis février 2020, la valeur faciale du chèque-repas est de 8€ par jour (en janvier 2020, la valeur faciale était de 6,5€ par jour). L'intervention personnelle légale est de 1,09€ par jour.

Le nombre de chèques repas octroyé est égal au nombre de journées au cours desquelles le collaborateur a fourni des prestations de travail.

Chaque année en décembre, les collaborateurs reçoivent des écochèques à concurrence de 70€.

### **Assurances :**

Les assurances souscrites en faveur du personnel de BEP Environnement sont les suivantes :

- Une assurance pension ;
- Une assurance hospitalisation.

La référence relative aux écochèques, à la prime d'ancienneté et à l'assurance hospitalisation n'est pas reprise dans le règlement du travail. Ces octrois ont fait l'objet d'une négociation avec les délégations syndicales, d'une validation par le Conseil d'Administration de BEP Environnement et d'une approbation de la tutelle spéciale d'approbation.

### Dispositions spécifiques

Les coordinateurs des recyparcs, personnel employé, bénéficient des mêmes avantages extra-légaux que le personnel du BEP. Cette décision a été prise en 2004 par les instances décisionnelles de la SIAEE de la Région Namuroise, SIAEE de l'Entre-Sambre et Meuse et SIAEE de la Famenne, Condroz, Haute-Meuse, dont les activités liées à la gestion des déchets ont été transférées vers BEP Environnement.

#### • **Collecte, traitement et tri-transferts :**

Les dispositions pécuniaires des travailleurs de la collecte, traitement et tri-transfert sont reprises dans l'annexe 1 du règlement du travail qui fixe les règles générales en matière de rémunération. Ces dispositions ont été négociées, validées par le Conseil d'administration de BEP environnement et par la tutelle spéciale d'approbation.

Toutes les dispositions négociées au sein de la Commission Paritaire 121 sont automatiquement appliquées au sein de BEP Environnement, à condition qu'elles soient compatibles avec le statut public de l'intercommunale, et ce sans négociation au sein des instances de BEP Environnement. Cette référence est renseignée à l'article 1 du règlement du travail.

Dispositions de la CP 121 :

#### **Traitements mensuels bruts :**

Les relations de travail font référence aux dispositions des conventions collectives de travail ressortissant à la commission paritaire des entreprises de nettoyage et de désinfection n° 121 compatibles avec le statut public de BEP Environnement.

Pour chaque fonction, la Commission Paritaire 121 fixe un taux horaire identique pour tous les collaborateurs occupant la même fonction et ce, quelle que soit l'ancienneté. Pour certaines fonctions, ce montant est majoré d'une prime d'insalubrité et d'intempérie.

Ces taux horaires sont indexés automatiquement le 01 janvier et le 01 juillet de chaque année en fonction de l'indice santé.

La rémunération est calculée par mois à terme échu avec un acompte pour la première quinzaine du mois.

#### **Prime de fin d'année :**

La prime de fin d'année correspond à 9 % des rémunérations brutes déclarées à l'ONSS durant la période de référence (du 01 juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année à laquelle se rapporte la prime), majorées d'une assimilation partielle des jours de maladie de plus d'un mois pendant cette même période.

Ces modalités de calculs sont conformes à la Commission Paritaire 121

### **Prime unique Covid :**

Etant donné la continuité du service des collectes durant la période de confinement et l'engagement des collaborateurs, ceux-ci ont bénéficié d'une prime unique exceptionnelle d'un montant brut de 700€ selon les modalités suivantes :

- Être sous contrat de travail au moment du paiement ;
- Versement pour le 31 décembre 2020 au plus tard ;
- Application d'une proportionnalité en fonction de la présence effective pendant la période de référence du 16 mars au 15 mai 2020 (43 jours ouvrables).

### **Pécule de vacances :**

Le collaborateur bénéficie d'un double pécule de vacances payé en avril et calculé comme suit :

- 7,71 % des rémunérations brutes déclarées l'année précédente à l'ONSS, majorées des rémunérations brutes pour les jours assimilés durant cette même période. (double pécule : 6,80 % et allocation complémentaire : 0,91 % soit un total de 7,71 %).

Ces modalités de calculs sont conformes à la Commission Paritaire 121.

### **Frais de transport domicile-lieu de travail :**

Le BEP Environnement intervient dans le coût des frais de transport entre le domicile et le lieu de travail, quel que soit le moyen de transport utilisé.

Pour le travailleur qui utilise son véhicule personnel, par jour presté, l'intervention patronale est calculée sur base d'un tableau établi par l'UGBN. Elle équivaut à 1/5ème du coût de la carte de train hebdomadaire pour la distance correspondante limitée toutefois à l'intervention patronale dans le coût de la carte train mensuelle.

Pour le travailleur qui se rend quotidiennement en vélo, l'employeur indemnise à concurrence du taux UGBN (en 2020 = 0,24€/km).

Pour le travailleur qui utilise les transports en commun, une intervention à concurrence de 100% du titre de transport est octroyée.

### **Prime RGPT :**

Une prime RGPT de 1,63 € net par jour presté est octroyée d'une part par le biais de chèques-repas et d'autre part par le biais d'un complément de salaire (net) non soumis (0,80€/jour presté).

### **Prime de responsabilité :**

Une prime de responsabilité est octroyée aux chauffeurs, aux mécaniciens et aux opérateurs titulaires d'un permis C ou CE ayant une ancienneté de 15 ans au sein de l'Intercommunale.

Le montant de cette prime correspond à 3 % du brut soumis à l'ONSS obtenu entre le 01 décembre de l'année qui précède et le 30 novembre de l'année à laquelle se rapporte la prime de responsabilité.

L'octroi et le montant de cette prime sont conditionnés à une bonne gestion du matériel ainsi qu'à une bonne pratique de la conduite.

Seuls les accidents de roulage en tort avec dégâts matériels ont un impact sur le montant de la prime de responsabilité comme suit :

- Premier accident de roulage : sensibilisation ;
- Deuxième accident de roulage : retrait de 1 % par accident avec ou sans tiers ;
- Retrait total de la prime effectué en cas de trois accidents pénalisants sur la période de référence.

### **Prime d'ancienneté :**

Une prime d'ancienneté, par tranches de 5 ans est octroyée au collaborateur et ce, à partir de 15 ans d'ancienneté.

Le montant de cette prime est calculé sur le brut soumis à l'ONSS obtenu entre le 01 juillet de l'année qui précède et le 30 juin à laquelle se rapporte la prime d'ancienneté.

Le pourcentage de cette prime varie en fonction de l'ancienneté et est fixé comme suit :

- 1% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 15 et 19 ans d'ancienneté ;
- 1,50% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 20 et 24 ans d'ancienneté ;
- 2% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 25 et 29 ans d'ancienneté ;
- 3% du brut soumis pour les collaborateurs ayant 30 ans d'ancienneté et plus.

### **Indemnités complémentaires en cas de maladie de longue durée :**

Un montant de 40% de l'indemnité brute allouée par la mutuelle est octroyé au collaborateur à partir du premier jour du deuxième mois de maladie.

La période d'indemnisation est de maximum 6 mois pour le collaborateur ayant une période de travail effectif d'au moins 6 mois consécutifs, comptés à partir du premier jour de maladie. La période d'indemnisation est portée à maximum 12 mois pour le collaborateur ayant une période de travail effectif d'au moins 12 mois comptés à partir du premier jour de maladie.

### **Indemnités complémentaires en cas d'accident de travail de longue durée :**

Un montant de 1/9<sup>e</sup> de l'indemnité brute payée par l'assureur est octroyé au collaborateur à partir du premier jour du deuxième mois pour cause d'accident de travail.

La période d'indemnisation est de maximum 6 mois par accident.

### **Taux d'indemnités kilométriques dans le cadre de missions avec véhicule personnel :**

L'indemnité kilométrique est calculée sur base des montants renseignés dans la circulaire du service public fédéral Personnel et Organisation. Ce montant est indexé chaque année au mois de juillet.

### **Chèques repas et écochèques :**

L'employeur intervient dans les frais de repas du collaborateur (hormis le personnel étudiant) sous forme de chèques repas. Depuis février 2020, la valeur faciale du chèque-repas est de 8€ par jour (en janvier 2020, la valeur faciale était de 7,33€ par jour). L'intervention personnelle légale est de 1,09€ par jour.

Le nombre de chèques repas octroyé est égal au nombre de journées au cours desquelles le collaborateur a fourni des prestations de travail.

Chaque année en décembre, les collaborateurs reçoivent des écochèques à concurrence de 70€.

### **Assurances :**

Les assurances souscrites en faveur du personnel du BEP Environnement sont les suivantes :

- Une assurance pension ;
- Une assurance hospitalisation.

La référence aux chèques-repas, aux écochèques, aux assurances et aux primes spécifiques n'est pas reprise dans le règlement du travail. Ces octrois ont fait l'objet d'une négociation avec les délégations syndicales, d'une validation par le Conseil d'administration et d'une approbation de la tutelle spéciale d'approbation.

### **Informations relatives aux rémunérations des titulaires de fonction de direction :**

Fonction	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute
Directeur général (N1)	Pas de fonction de direction (voir BEP)	-

### 3. **Conclusions du Comité de rémunération :**

Le Comité de rémunération constate que les modalités de rémunérations des mandats reprises au point 1 ci-avant sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée Générale, compétente en la matière.

Il constate également que les rémunérations applicables sont en conformité avec le prescrit du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

### **Le Comité de rémunération, à l'unanimité, décide de :**

- Marquer accord sur le rapport de rémunération ;
- Soumettre le présent rapport à l'approbation d'un prochain Conseil d'administration du BEP Environnement et de l'annexer au rapport de gestion conformément aux articles L1523-17 §2 aliéna 2 et L1523-16 alinéa 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.



A. JOLY  
Directrice du  
Secrétariat Général f.f.

Votre correspondant : S. JANSEMME, Assistante Juridique  
Responsable : A. JOLY, Directrice du Secrétariat Général f.f.

# Rapport de rémunération du Conseil d'administration du BEP Environnement



## 1. Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion :

### ➤ Informations générales

<b>Numéro d'identification (BCE)</b>	0201400209
<b>Type d'institution</b>	Intercommunale
<b>Nom de l'institution</b>	BEP Environnement
<b>Période de reporting</b>	2020

	<b>Nombre de réunions</b>
<b>Assemblée générale</b>	2
<b>Conseil d'administration</b>	12
<b>Bureau exécutif</b>	Néant
<b>Comité de rémunération</b>	1
<b>Comité d'Audit</b>	3
<b>Comité de secteur</b>	Néant
<b>Nombre de réunions du Comité de secteur</b>	0
<b>Comité d'avis</b>	2

### ➤ *Commentaire éventuel*

En vertu de l'article L 5311-1 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, un administrateur assistant à plusieurs réunions le même jour (Conseil d'administration et Comité d'audit), ne perçoit qu'un seul jeton de présence.

● **Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020**

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération pour la période concernée	Frais déplacements	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Pourcentage de participation aux réunions	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Président	Cox Gérard	13.152,90 €	0 €	13.152,90 € brut annuel	La fonction de Président implique la préparation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et des actes engageants l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	100%	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <u>Biométhanisation</u> : Comité de surveillance Mandat non rémunéré</li> <li>➤ <u>Bivalor</u> : Comité de direction Mandat non rémunéré</li> <li>➤ <u>Conidec</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré</li> <li>➤ <u>EnergyWall</u> : Comité de surveillance Mandat non rémunéré</li> <li>➤ <u>La Ressourcerie Namuroise</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré</li> <li>➤ <u>Valtris</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré</li> </ul>
Vice-président	Capelle Christophe	2.051,22 €	26,02 €	Jeton de présence	-	92%	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <u>Biométhanisation</u> : Comité de surveillance Mandat non rémunéré</li> <li>➤ <u>Bivalor</u> : Comité de direction Mandat non rémunéré</li> <li>➤ <u>EnergyWall</u> : Comité de surveillance Mandat non rémunéré</li> </ul>
	Bultot Philippe	2.257,15 €	174,02 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Carpiaux Guy <i>(entrée 25/03/2020)</i>	1.647,44 €	21,51 €	Jeton de présence	-	89%	-
	Collard Cathy	0 €	30,21 €	Jeton de présence	-	92%	-
	Daffe Carine	2.055,26 €	36,54 €	Jeton de présence	-	92%	-
	Deborsu Charlotte	1.639,36 €	0 €	Jeton de présence	-	75%	-
	Delire Vincent	2.257,15 €	149,70 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Depas Yves	2.055,26 €	9,50 €	Jeton de présence	-	92%	-
	Dooms Laurence	1.849,33 €	68,56 €	Jeton de présence	-	83%	-
	Doumont Hugues	1.845,29 €	116,54 €	Jeton de présence	-	83%	-
	Flament Lara	2.257,15 €	55,52 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Goda Alain	2.051,22 €	69,42 €	Jeton de présence	-	92%	-
	Lecomte Nicole	2.051,22 €	173,13 €	Jeton de présence	-	92%	-
	Leemans Beelen Marie-Claire	2.257,15 €	24,84 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Paulet José	2.257,15 €	129,51 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Poulin Christine	2.051,22 €	106,31 €	Jeton de présence	-	92%	-
	Rouard Nicolas	1.227,50 €	75,26 €	Jeton de présence	-	58%	-
	Theret Jean-Marie	1.849,33 €	176,09 €	Jeton de présence	-	83%	-
	Vilmus Norbert	2.051,22 €	310,80 €	Jeton de présence	-	92%	-
Comité d'audit	Bultot Philippe	411,86 €	0 €	Jeton de présence	-	67%	-
	Daffe Carine	411,86 €	18,27 €	Jeton de présence	-	67%	-
	Depas Yves	411,86 €	9,50 €	Jeton de présence	-	67%	-
	Flament Lara	411,86 €	26,92 €	Jeton de présence	-	67%	-
	Goda Alain	617,79 €	23,02 €	Jeton de présence	-	100%	-
Comité de rémunération	Bultot Philippe	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Daffe Carine	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Depas Yves	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Goda Alain	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Rouard Nicolas	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
<b>Total général</b>	-	51.128,75 €	1.831,19 €	-	-	-	-

• **Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020**

**Légende**

Présent	P
Excusé	E
Pas administrateur	-

Conseil d'administration	22/01	19/02	25/03	22/04	27/05	17/06	15/07	26/08	23/09	21/10	25/11	16/12	Pourcentage de participation aux réunions	Nombres de présences	Nombres de réunions
Président : COX Gérard	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	100%	12	12
Vice-président : CAPELLE Christophe	P	P	P	P	P	P	P	P	E	P	P	P	92%	11	12
BULTOT Philippe	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	100%	12	12
CARPIAUX Guy	-	-	-	P	P	P	P	P	E	P	P	P	89%	8	9
COLLARD Cathy	P	P	P	P	P	P	P	P	P	E	P	P	92%	11	12
DAFFE Carine	E	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	92%	11	12
DEBORSU Charlotte	P	P	P	P	P	P	E	E	P	P	E	P	75%	9	12
DELIRE Vincent	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	100%	12	12
DEPAS Yves	E	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	92%	11	12
DOOMS Laurence	E	P	P	P	P	P	P	P	E	P	P	P	83%	10	12
DOUMONT Hugues	P	P	P	P	E	E	P	P	P	P	P	P	83%	10	12
FLAMENT Lara	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	100%	12	12
GODA Alain	P	P	P	P	P	P	E	P	P	P	P	P	92%	11	12
LECOMTE Nicole	P	P	P	E	P	P	P	P	P	P	P	P	92%	11	12
LEEMANS BEELEN Marie-Claire	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	100%	12	12
PAULET José	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	100%	12	12
POULIN Christine	P	P	P	P	E	P	P	P	P	P	P	P	92%	11	12
ROUARD Nicolas	P	P	P	P	P	E	E	E	E	E	P	P	58%	7	12
THERET Jean-Marie	P	E	P	P	P	P	P	P	E	P	P	P	83%	10	12
VILMUS Norbert	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	E	P	92%	11	12

Comité d'audit	1/04	10/06	14/10
BULTOT Philippe	P	E	P
DAFFE Carine	P	P	E
DEPAS Yves	P	P	E
FLAMENT Lara	P	E	P
GODA Alain	P	P	P

Pourcentage de participation aux réunions	Nombres de présences	Nombres de réunions
67%	2	3
67%	2	3
67%	2	3
67%	2	3
100%	3	3

Comité de rémunération	25/03
BULTOT Philippe	P
DAFFE Carine	P
DEPAS Yves	P
GODA Alain	P
ROUARD Nicolas	P

Pourcentage de participation aux réunions	Nombres de présences	Nombres de réunions
100%	1	1
100%	1	1
100%	1	1
100%	1	1
100%	1	1

Membres du Comité d'avis

Fonction	Nom et Prénom	Pourcentage de participation aux réunions
<b>Présidente</b>	Marcolini Nadia	100%
<b>Membres</b>	Adam Raphaël	0%
	Bailen-Cobo Joselito <i>(entrée 27/10/2020)</i>	100%
	Barbeaux Cécile	50%
	Bechet Jacques	0%
	Bertrand Cédric	100%
	Bleret de Cleermaecker Sabine	100%
	Chevalier Pascal	50%
	Closset Robert	50%
	Daffe Carine	50%
	de Rycke Fabrice	50%
	Deborsu Charlotte	50%
	Deproost Magali	50%
	Dethier Vincent	100%
	Deville Frédéric	50%
	Dooms Laurence	100%
	Doumont Eloïse	50%
	Dubois André <i>(sortie 27/08/2020)</i>	100%
	Falaes-Van Rompu Anne	50%
	Gérard Arnaud	50%
	Havelange Guy	100%
	Lambot Philippe	0%
	Lejeune Jean-Pol	50%
	Libert Marc	50%
	Lixon Freddy	50%
	Marot Etienne	100%
	Martin Frédéric	0%
	Mauyen Pierre	0%
	Modave Michaël	50%
	Moreau Frédéric	0%
	Navaux Albert	100%
	Pâquet Charles	50%
	Pauly Jacques	0%
	Revello Piero	0%
Rolin Pierre	50%	
Schellen Baudouin	50%	
Vafidis Rachelle	50%	
Van Roost Frédérique	0%	
Van Roy Dominique	50%	
Viatour Luc	100%	

Comité d'avis	12/02	28/10
Adam Raphaël	E	E
Bailen-Cobo Joselito	-	P
Barbeaux Cécile	E	P
Bechet Jacques	E	E
Bertrand Cédric	P	P
Bleret de Cleermaecker Sabine	P	P
Chevalier Pascal	P	E
Closset Robert	E	P
Daffe Carine	P	E
De Rycke Fabrice	P	E
Deborsu Charlotte	P	E
Deproost Magali	E	P
Dethier Vincent	P	P
Deville Frédéric	E	P
Dooms Laurence	P	P
Doumont Eloïse	P	E
Dubois André	P	-
Falaes-Van Rompu Anne	P	E
Gérard Arnaud	P	E
Havelange Guy	P	P
Lambot Philippe	E	E
Lejeune Jean-Pol	E	P
Libert Marc	P	E
Lixon Freddy	P	E
Marcolini Nadia	P	P
Marot Etienne	P	P
Martin Frédéric	E	E
Mauyen Pierre	E	E
Modave Michaël	P	E
Moreau Frédéric	E	E
Navaux Albert	P	P
Pâquet Charles	P	E
Pauly Jacques	E	E
Revello Piero	E	E
Rolin Pierre	P	E
Schellen Baudouin	E	P
Vafidis Rachelle	E	P
Van Roost Frédérique	E	E
Van Roy Dominique	P	E
Viatour Luc	P	P

Pourcentage de participation aux réunions	Nombres de présences	Nombres de réunions
0%	0	2
100%	1	1
50%	1	2
0%	0	2
100%	2	2
100%	2	2
50%	1	2
50%	1	2
50%	1	2
50%	1	2
50%	1	2
100%	2	2
50%	1	2
100%	2	2
50%	1	2
100%	1	1
50%	1	2
50%	1	2
100%	2	2
0%	0	2
50%	1	2
50%	1	2
50%	1	2
100%	2	2
100%	2	2
0%	0	2
0%	0	2
50%	1	2
0%	0	2
100%	2	2
50%	1	2
50%	1	2
0%	0	2
50%	1	2
100%	2	2

**Légende**

Présent	P
Pas membre	-
Excusé	E

2. **Informations relatives à la rémunération du titulaire de la fonction dirigeante :**

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local	Pas de fonction de direction (voir BEP)	Néant	Néant	Néant
<b>Total rémunérations</b>	-	<b>0</b>	-	-

➤ *Commentaires éventuels*

Conformément à l'article L 6411-1 §6 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Registre institutionnel a été mis à jour et ce pour l'année 2020. Celui-ci sera mis à jour de manière continue.

### 3. Liste des mandats détenus par le BEP Environnement durant l'année 2020 :

#### Biométhanisation

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Cox Gérard	Président du BEP Environnement	Non	Comité de Surveillance	Non
Capelle Christophe	Vice-Président du BEP Environnement	Non	Comité de Surveillance	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Non	Comité de Surveillance	Non
Arnould Véronique	Directrice du Département Environnement	Non	Comité de Surveillance en qualité d'expert Comité de Régulation	Non Non
Soriano Tony	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Non	Comité de Surveillance - suppléant Comité de Régulation	Non Non
Hanquet Bernard <sup>1</sup>	Chef de service du Département Environnement	Non	Comité de Surveillance - suppléant Comité de Régulation	Non Non

#### Bivalor

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Cox Gérard	Président du BEP Environnement	Non	Comité de Direction	Non
Capelle Christophe	Vice-Président du BEP Environnement	Non	Comité de Direction	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Non	Comité de Direction	Non
Arnould Véronique	Directrice du Département Environnement	Non	Comité de Direction en qualité d'expert Comité de Régulation	Non Non
Soriano Tony	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Non	Comité de Régulation	Non
Hanquet Bernard <sup>2</sup>	Chef de service du Département Environnement	Non	Comité de Régulation	Non

#### Copidec

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Cox Gérard	Président du BEP Environnement	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	Conseil d'administration	Non
Arnould Véronique	Directrice du Département Environnement	Oui	Conseil d'administration	Non
Dufey Gaëtan	Gestionnaire de projets au Département Environnement	Non	Conseil d'administration	Non

#### EnergyWall

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Cox Gérard	Président du BEP Environnement	Non	Comité de Surveillance	Non
Capelle Christophe	Vice-Président du BEP Environnement	Non	Comité de Surveillance	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Non	Comité de Surveillance	Non
Arnould Véronique	Directrice du Département Environnement	Non	Comité de Surveillance en qualité d'expert Comité de Régulation	Non Non
Soriano Tony	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Non	Comité de Surveillance - suppléant Comité de Régulation	Non Non
Hanquet Bernard <sup>3</sup>	Chef de service du Département Environnement	Non	Comité de Surveillance - suppléant Comité de Régulation	Non Non

<sup>1</sup> Fin de mandat 16/08/2020

<sup>2</sup> Fin de mandat 16/08/2020

<sup>3</sup> Fin de mandat 16/08/2020

## La Ressourcerie Namuroise

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Cox Gérard	Président du BEP Environnement	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Arnould Véronique	Directrice du Département Environnement	Oui	Conseil d'administration	Non

## Valtris

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Cox Gérard	Président du BEP Environnement	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Arnould Véronique	Directrice du Département Environnement	Oui	Conseil d'administration	Non
Dufey Gaëtan	Gestionnaire de projets au Département Environnement	Oui	Conseil d'administration suppléant	Non

**Avenue Sergent Vriethoff, 2**  
**B-5000 NAMUR**  
**Tél. : +32(0)81/71 71 71**  
**Fax : +32(0)81/71 71 00**  
**[Info@bep.be](mailto:Info@bep.be)**  
**[www.bep.be](http://www.bep.be)**



**Editeur responsable : Renaud Degueldre - Avenue Sergent Vriethoff, 2 - 5000 NAMUR - BEP D/2021 982 003**